



Rapport d'activité

A photograph of a modern, multi-story building with a light-colored facade and dark window frames. A paved walkway made of dark stones leads towards the building. There are green trees and bushes in the foreground and along the walkway. The sky is clear and blue.

2025 marque un tournant pour la santé au travail

La réforme engagée depuis 2021 a profondément transformé le rôle des services de prévention et de santé au travail. D'un modèle historiquement centré sur le suivi médical, nous sommes entrés dans une nouvelle ère : celle **d'une prévention proactive, territorialisée, fondée sur la donnée, l'innovation et le travail partenarial.**

Dans un contexte de mutations profondes du monde du travail : vieillissement des actifs, mutation des compétences, transformation des organisations, enjeux environnementaux, la santé au travail devient un levier stratégique de performance durable pour les entreprises.

Et le contexte de tension démographique médicale transforme l'éco-système de santé et fait de la santé au travail un enjeu majeur de société, pour sécuriser les parcours de maintien en emploi.

Plus que jamais, prévenir, anticiper et sécuriser les parcours professionnels n'est plus une option. C'est une responsabilité collective.

Une direction mobilisée qui porte une vision et agit avec responsabilité



2025 aura permis à nouveau à PST18 d'aller au-delà des obligations voulues par la dernière réforme sur la prévention et la santé au travail : notre, votre, service entend en effet demeurer un modèle territorial solide et crédible, fidèle aux engagements de ses différents acteurs que sont sa gouvernance, son équipe de direction, sans oublier ses différentes forces vives en interne et ses précieux partenaires toujours prêts à répondre à nos attentes et à nos besoins.

Nous modernisons nos pratiques, nous veillons à rester performants, à améliorer la qualité des services rendus, à mesurer nos différents impacts, et tout cela en maîtrisant nos coûts.

Le résultat du respect de nos engagements : une certification de niveau 3, la meilleure possible, qui nous encourage à persévérer pour renforcer notre impact concret indispensable sur notre territoire.

Jean-Paul VADROT, Président de PST18

Diriger PST18, c'est transformer une orientation stratégique en résultats mesurables.

En 2025, nous avons sécurisé les fondamentaux : retards résorbés, DUERP généralisés, qualité certifiée.

En 2026, nous changeons d'échelle : engager chaque entreprise dans un véritable parcours de prévention autour de ses risques prioritaires (risque chimique, TMS, santé mentale) et sécuriser durablement les parcours professionnels et de santé des salariés.

Ma responsabilité est de porter cette ambition dans la durée, en décloisonnant la santé au travail avec les acteurs du territoire et en faisant de la prévention un continuum cohérent et humain.

Florence THORIN, Directrice de PST18



SOMMAIRE



01.

PST18 EN 2025

Un cap,
une vision

— 5



02.

GOVERNANCE & PERFORMANCE

Un service qui
pilote

— 15



03.

SÉCURISER LES PARCOURS Santé & emploi

— 25

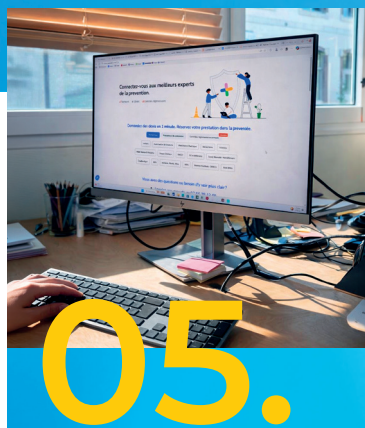


04.

AGIR SUR LE TERRAIN

Un parcours
de prévention
personnalisé
pour chaque
entreprise

— 41

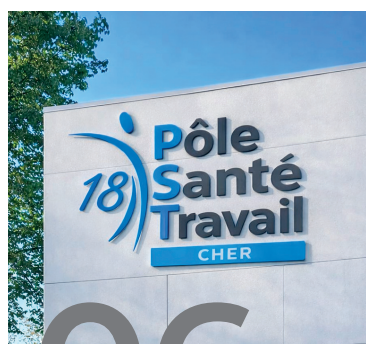


05.

INNOVER POUR PRÉVENIR

Notre moteur

— 51



06.

Restez
informé !

— 57





01.

PST18 EN 2025

Un cap, une vision

1. UN ENGAGEMENT TERRITORIAL AFFIRMÉ

La promesse PST18

Au coeur du territoire du Cher, PST18 accompagne l'ensemble de ses adhérents (secteurs privé et public) dans la structuration de leur stratégie de prévention, en s'appuyant sur une connaissance fine du tissu économique local, et sécurise durablement les parcours professionnels des travailleurs (salariés et agents) grâce à un suivi de santé de proximité, coordonné avec les réseaux de santé publique et adapté aux réalités du travail comme aux fragilités individuelles.

Un maillage de proximité

La prévention ne se pilote pas à distance, elle se vit sur le terrain. Elle se construit avec les adhérents, dans la connaissance fine de leurs réalités et de leurs secteurs d'activité. PST18 déploie ainsi un maillage territorial structuré, garant d'accessibilité, de réactivité et de continuité du suivi. Une organisation pensée pour garantir un accès équitable au service de prévention sur l'ensemble du territoire.

3
centres
fixes

5
centres
annexes

64 278

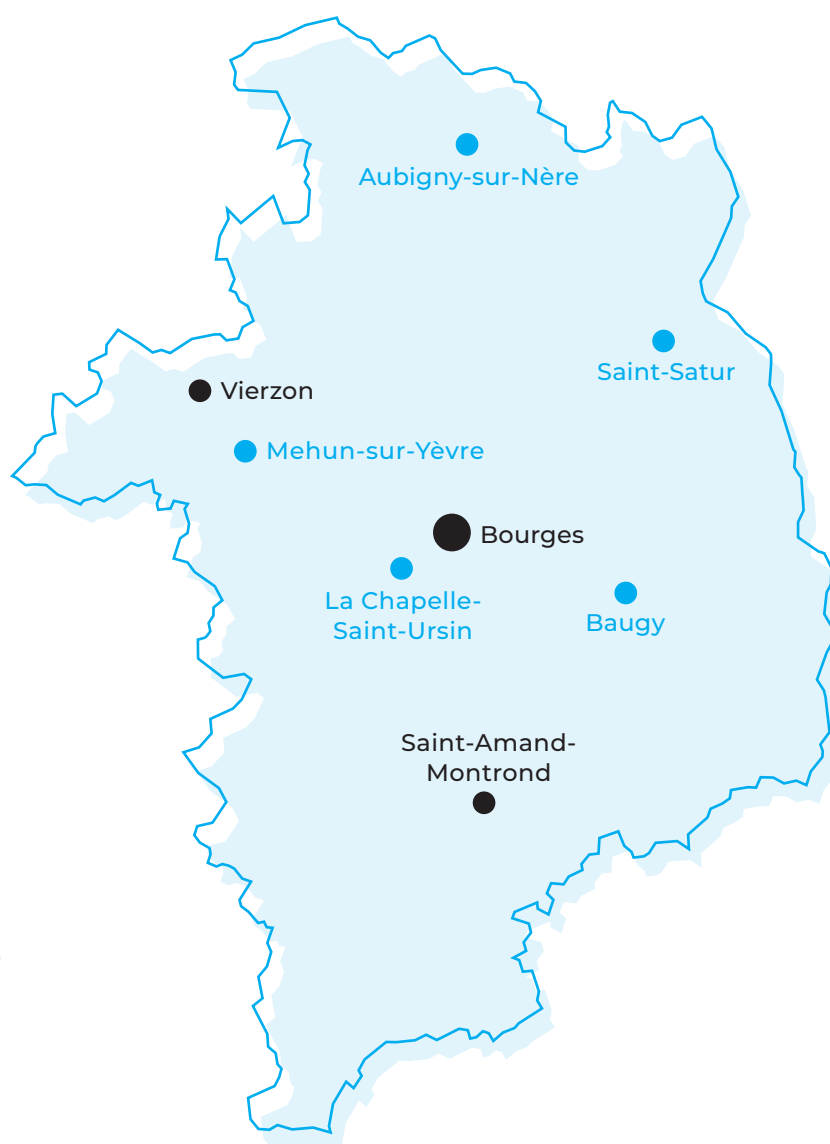
salariés suivis

Au 31.12.2025 dans le Cher
hors intérimaires
dont **9 259 agents** de la
fonction publique

5 721

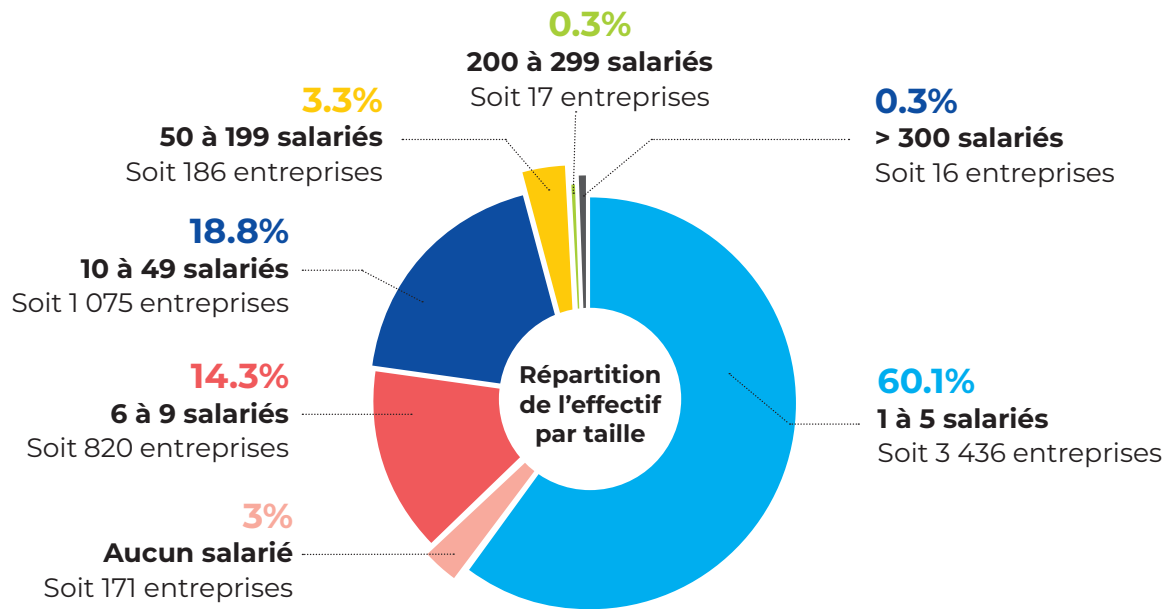
entreprises adhérentes

Au 31.12.2025 dans le Cher
hors intérimaires dont
156 de la fonction publique
et **5 565** du secteur privé



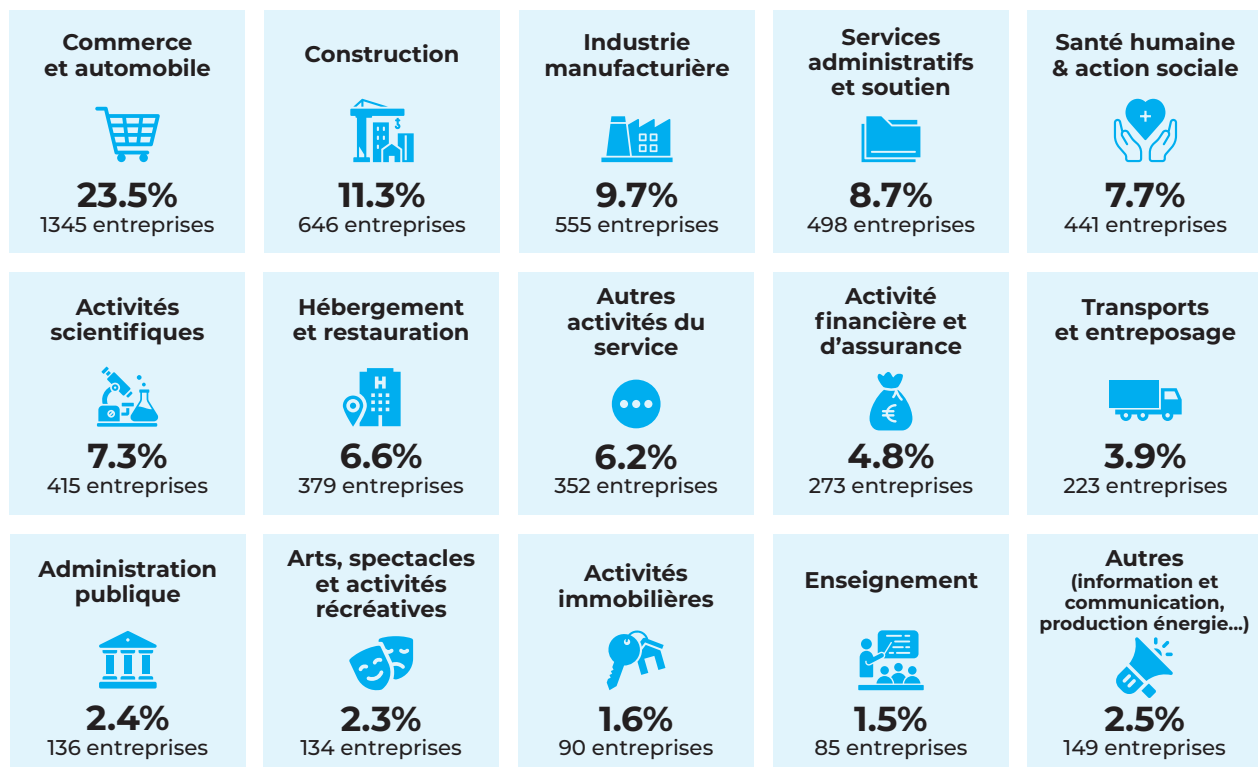
Une majorité de TPE et PME

Fidèle à sa mission territoriale, PST18 accompagne majoritairement des TPE (78%) et PME (20%), cœur du tissu économique local. Cette structuration confirme le rôle essentiel du service de prévention et de santé au travail auprès d'entreprises disposant de ressources internes limitées en matière de prévention, et pour lesquelles l'accompagnement externe constitue un levier déterminant.



Une diversité sectorielle à l'image du territoire

PST18 intervient auprès d'un large éventail de secteurs d'activité, reflétant la diversité économique du département du Cher.



2. NOTRE OFFRE SOCLE

Le Pôle Santé Travail du Cher est une association à but non lucratif financée par les cotisations de ses adhérents. Elle est agréée pour la période 2023-2027 par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.)

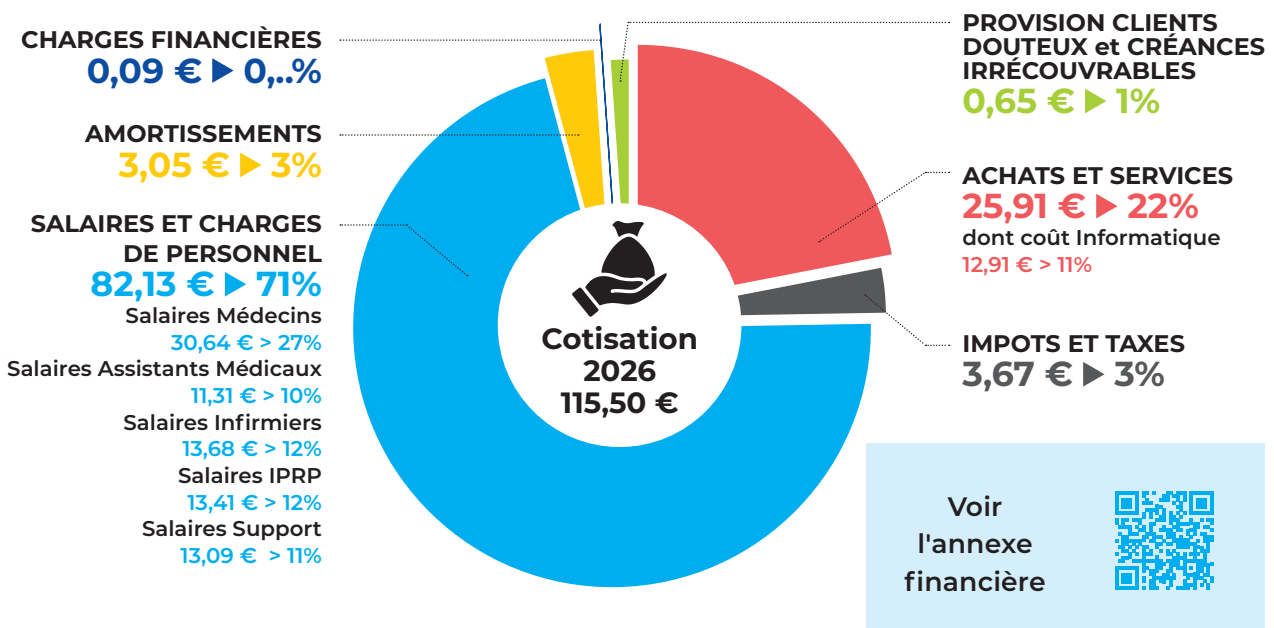
Le périmètre de l'agrément concerne toutes les entreprises du régime général du Cher (hors agriculture : MSA), pour autant, PST18 suit aussi des fonctions publiques.

En contrepartie de l'adhésion des entreprises et du versement de leurs cotisations, PST18 dispense l'offre socle s'articulant autour de 3 axes :

Prévenir les risques professionnels	Assurer le suivi individuel de l'état de santé	Prévenir la désinsertion professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation de la Fiche d'Entreprise ✓ Accompagnement à l'élaboration du DUERP ✓ Actions de prévention primaire : sensibilisations collectives TMS, Risque Chimique, santé mentale... ✓ Études de postes ✓ Relais de prévention ... 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisations des visites médicales ✓ Participation aux campagnes de vaccination ✓ Traçabilité ✓ Sensibilisation à la sédentarité ✓ Accompagnement d'experts en psychologie du travail, nutrition et addictologie si nécessaire ... 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cellule locale de maintien en emploi ✓ Coordination avec les partenaires locaux de la désinsertion professionnelle ✓ Accompagnement social et psychologique ✓ Accompagnement à la constitution du dossier RQTH ...

La cotisation

La cotisation de PST18 est exclusivement fondée sur le principe du "per-capita" (par salarié suivi), conformément au code du travail. Son niveau reflète les services rendus et les investissements réalisés, dans le respect du tunnel de cotisation. **La cotisation 2026 de PST18 est de 115,50 € HT**, soit légèrement inférieure au coût moyen national de l'ensemble du socle de services, fixé à 116 € pour 2026 par l'arrêté du 25 septembre 2025. Cette maîtrise des coûts, tout en garantissant un haut niveau de service, témoigne de notre engagement en faveur d'une prévention accessible et performante pour toutes les entreprises.





Bon à savoir

- Tout rendez-vous non honoré et non excusé dans un délai de 7 jours calendaires avant le RDV entraînera la facturation d'une pénalité à l'employeur : 115,50€ HT pour 2026
- Droit d'entrée par salarié 2026 (lors de la première adhésion) : 24,39€ HT
- Facturation à l'acte (visite et absence) pour les intérimaires, les salariés en insertion et les salariés du particulier employeur : 115,50 €HT. A noter que pour les multi-employeurs (même PCS et risques) qui se déclarent avant le mois de mars, la cotisation est répartie entre les employeurs.
- Cotisation complémentaire pour tout salarié embauché en cours d'année : 115,50€ HT

Pour l'offre spécifique

Travailleur indépendant : 115,50 € HT

Par personne suivie et sur l'année en cours. Non reconductible tacitement.

Compte tenu de la spécificité de certains publics, PST18 a construit des parcours de santé et de prévention adaptés, qui se déclinent en plusieurs temps. Parmi ces dispositifs, un accompagnement spécifique est dédié aux dirigeants non-salariés. Parce qu'ils occupent une place centrale dans l'organisation et qu'ils cumulent souvent responsabilités décisionnelles et exposition opérationnelle, leur santé constitue un enjeu stratégique pour la stabilité et la pérennité de leur entreprise. Le suivi des dirigeants non-salariés (DNS) repose sur une démarche volontaire, confidentielle et structurée en deux temps complémentaires.



Première visite : le bilan Capital Santé

Cette première consultation adopte une approche globale fondée sur quatre piliers :

- Nutrition
- Activité physique
- Sommeil
- Stress

Elle permet :

- d'évaluer les habitudes de vie,
- d'identifier les signes précoces de surcharge ou de fatigue,
- d'analyser le lien entre organisation du travail et équilibre personnel,
- de repérer d'éventuelles fragilités.

Un point est également réalisé sur les expositions professionnelles et le vécu entrepreneurial (charge mentale, isolement décisionnel, délégation). Cette première étape replace le dirigeant dans une logique de prévention primaire, au même titre que ses collaborateurs.



Deuxième visite : approfondissement et examen fonctionnel

Avec l'accord du dirigeant, une seconde consultation permet d'approfondir l'analyse.

Elle comprend :

- une mise à jour du contexte professionnel,
- une évaluation du niveau de maturité de l'entreprise en prévention,
- un examen fonctionnel approfondi via la technologie WorkCare.

Cet outil permet d'évaluer la mobilité, la force, la symétrie musculaire et de détecter précocement d'éventuels déséquilibres biomécaniques, particulièrement pertinents pour les dirigeants encore actifs sur le terrain ou exposés à des contraintes physiques répétées.

L'objectif est d'anticiper plutôt que de corriger tardivement.

Pour adhérer

www.polesantetravail18.fr > onglet **adhésion**



puis cliquez sur **j'adhère en ligne**



Des outils complémentaires pour agir concrètement

Afin d'accompagner les entreprises dans une démarche de prévention toujours plus structurée et proactive, en 2025, PST18 enrichit son offre par des outils digitaux et opérationnels favorisant les démarches, la traçabilité et la performance des actions de prévention.



prego

La marketplace pour trouver, chiffrer et commander simplement des prestations de prévention, grâce à un réseau de prestataires locaux et fiables.

Simple. Rapide. Efficace.



eva

Eva est un **outil d'évaluation du risque chimique** qui guide les entreprises dans un parcours structuré comprenant l'inventaire des produits, le regroupement des salariés exposés, l'évaluation des risques et la construction d'un plan d'action adapté.

*Plus de détails sur ces outils dans la partie "Innover pour prévenir".
Ces outils sont disponibles sur votre espace adhérent.*

Les services non inclus dans la cotisation

Les publics sans contrat de travail

Pour rappel, notre champ de compétences est encadré par le code du travail. Nous assurons donc, par principe, le suivi des salariés sous contrat de travail. Les publics suivants n'entrent pas dans notre champ de compétences :

- Les stagiaires qui ne seraient pas salariés (hors stagiaires de la formation professionnelle avec contrat de travail, et alternants, qui sont bien salariés)
- Les mineurs sans contrat de travail n'entrent pas dans notre champ de compétences.

Les certifications ou formations

Les services complémentaires non inclus dans votre cotisation : les demandes de visites visant à obtenir un certificat médical dans le cadre d'une procédure d'agrément qualité pour un organisme de formation ou un organisme qualité (test d'acuité visuelle, tests pour valider l'intégration dans une formation...).



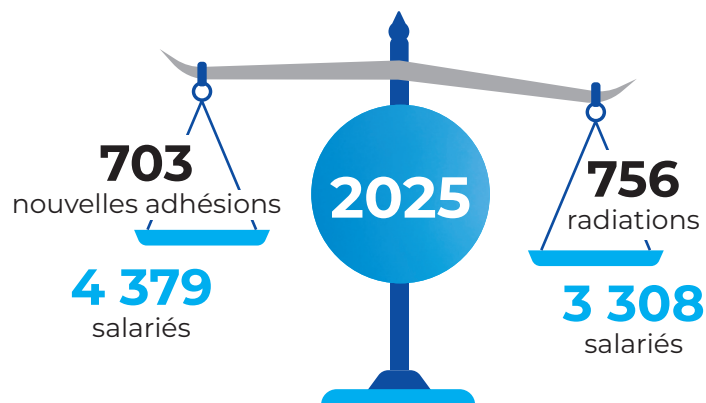
Bon à savoir

Les modalités pratiques

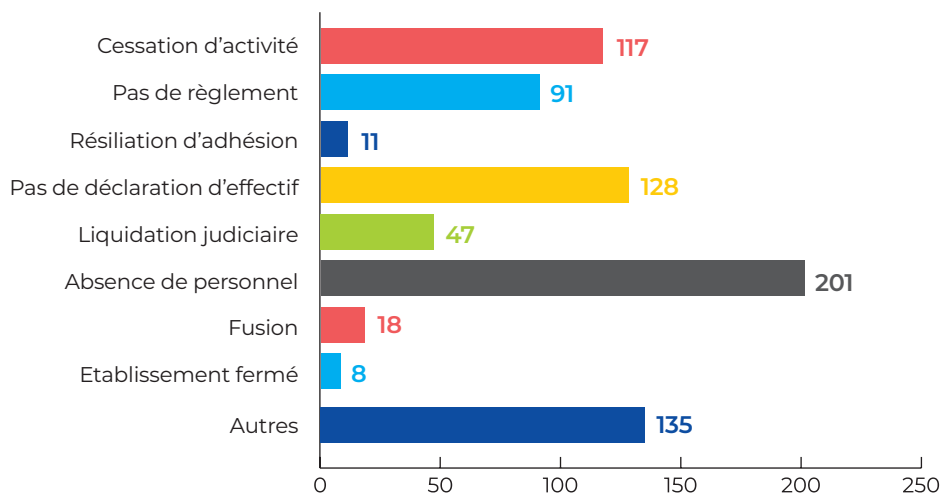
- Pour garantir un suivi fluide et sécurisé, PST18 s'appuie sur des modalités de gestion simplifiées et harmonisées via le Portail Adhérent.
- Les convocations sont adressées directement par mail à l'adresse déclarée par l'entreprise. Conformément au cadre réglementaire, l'employeur demeure le seul habilité à annuler ou reporter un rendez-vous. Il lui suffit pour cela de répondre au mail de convocation en précisant le motif et les disponibilités du salarié.
- La facturation est également dématérialisée : les documents sont transmis par mail de manière systématique, et restent accessibles à tout moment sur le Portail Adhérent. Un envoi postal peut être réalisé sur demande.

Un tissu économique dynamique et stable

En 2025, le volume global d'entreprises et de salariés suivis demeure stable, traduisant la solidité de l'ancrage territorial de PST18.



Motifs de radiation des 756 entreprises radiées



Cette dynamique reflète à la fois les évolutions naturelles du tissu économique et la capacité du service à maintenir un niveau d'activité constant.

3. PILOTER LA PRÉVENTION : NOTRE PROJET DE SERVICE 2025–2026

Notre projet de service 2025–2026 s'appuie sur une analyse approfondie de notre organisation et de notre environnement, conduite à travers une démarche SWOT.

Cette analyse met en évidence des atouts solides : une situation financière maîtrisée, des équipes compétentes et engagées, une organisation structurée, une culture qualité reconnue et une dynamique d'innovation soutenue. Ces forces permettent à PST18 de garantir l'effectivité de ses missions et d'accompagner les entreprises dans une prévention adaptée aux enjeux du territoire. Elle souligne également la nécessité de poursuivre

la structuration de notre organisation collective, de renforcer l'appropriation des outils et des projets par l'ensemble des équipes et d'adapter en continu nos ressources et nos modes d'action face aux évolutions des métiers et des besoins.

Ce diagnostic constitue le socle de notre projet de service et guide nos priorités pour renforcer l'efficacité de la prévention et la qualité du service rendu aux entreprises et aux salariés.



Projet de service Politique qualité 2025-2026

1.

• Veiller à l'effectivité du socle de service

- **1.1** Garantir le suivi de santé dans le respect de la réglementation, et en fonction des besoins de santé travail / santé publique ;
- **1.2** Orienter prioritairement les actions des équipes pluridisciplinaires sur la prévention primaire ;
- **1.3** Assurer le maintien en emploi des populations en risque de désinsertion professionnelle ;
- **1.4** Respecter les règles relatives à l'archivage, au traitement et à la protection des données.

2.

• Assurer la qualité de nos services

- **2.1** Mesurer l'efficacité du service rendu sur l'offre socle ;
- **2.2** Assurer la satisfaction suite aux différentes actions ;
- **2.3** Assurer le traitement des réclamations ;
- **2.4** Maintenir la certification ISO 9001 et SPEC 2217 niveau 3.

3.

• Proposer de nouvelles approches innovantes pour impulser des stratégies de prévention des risques dans les entreprises

- **3.1** Assurer la veille médico-technique, scientifique et juridique ;
- **3.2** Accompagner la transformation par le numérique et l'utilisation de l'IA dans le service ;
- **3.3** S'assurer du bon dimensionnement des projets (moyens, délai, enjeux) ;
- **3.4** Assurer la communication à destination des comités scientifiques et en interne.

4.

• Renforcer les liens avec les entreprises et leurs représentants

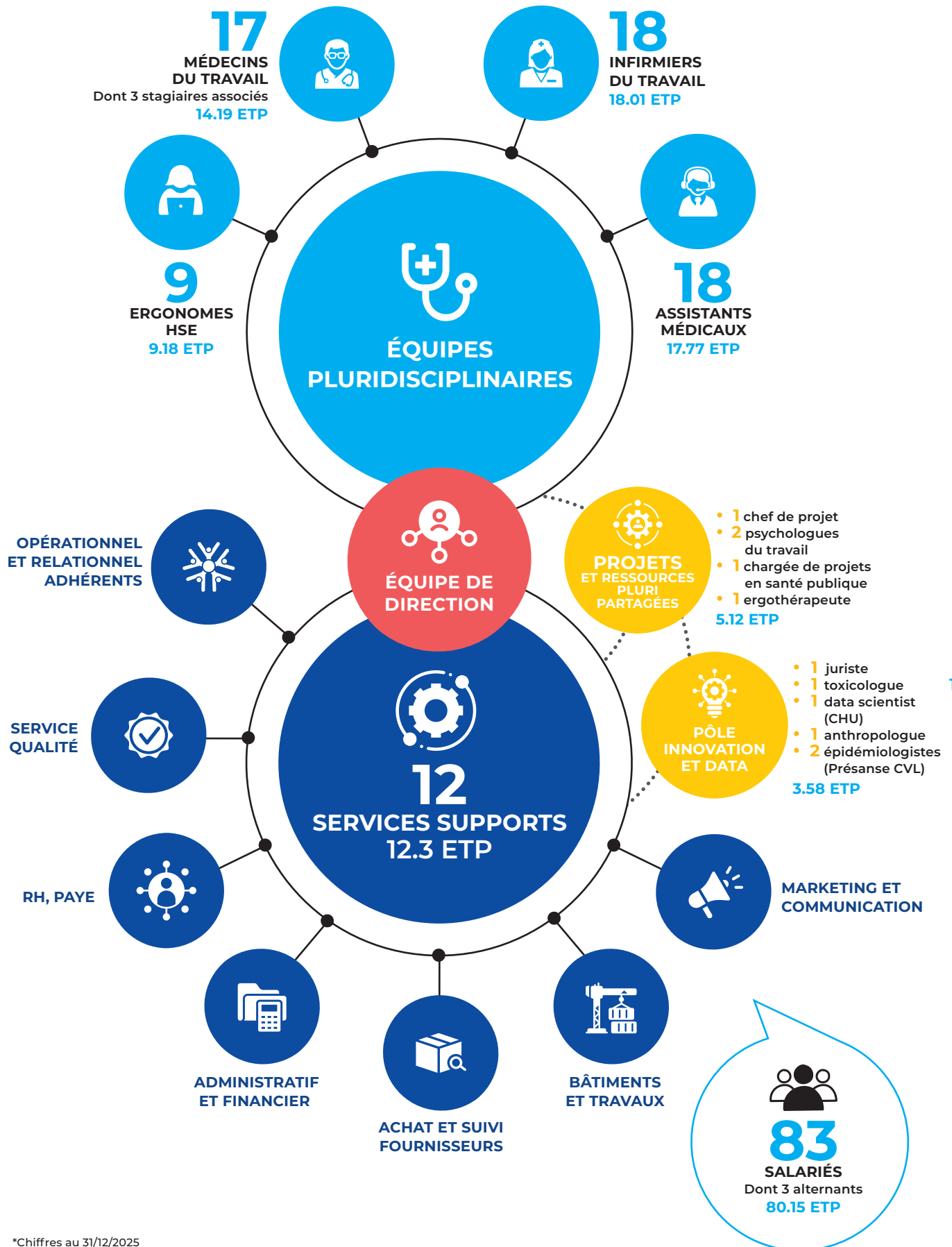
- **4.1** Renforcer la relation fondée sur la proximité, la réactivité et la confiance (point de contact identifié, présence régulière, dialogue entretenu) ;
- **4.2** Rendre l'offre lisible, accessible et utile pour toutes les entreprises (communication, outils modernes, appui opérationnel TPE) ;
- **4.3** Démontrer la valeur ajoutée et l'impact de la prévention ;
- **4.4** Consolider la reconnaissance du service comme partenaire de prévention auprès de ces acteurs.

5.

• Faire des projets RSE et Qualité, une source de satisfaction au travail, de levier de motivation et de développement des compétences pour chacun des acteurs du service

- **5.1** Vérifier l'adéquation entre les ressources et les besoins de service ;
- **5.2** Mesurer le niveau de satisfaction au travail des collaborateurs ;
- **5.3** S'assurer que tous les métiers bénéficient d'actions de formation pour l'adaptation de leurs compétences ;
- **5.4** Adapter la communication interne et les outils collaboratifs aux besoins des activités et des salariés

Nos équipes*



*Chiffres au 31/12/2025

4. PST18, UN ACTEUR DE PROXIMITÉ LOCALE INTÉGRÉ DANS L'ÉCOSYSTÈME

PST18 agit au cœur d'un écosystème structuré, articulé aux niveaux régional et national, garantissant cohérence stratégique, mutualisation des pratiques et capacité d'action fondée sur la donnée.

En tant que membre du réseau Présanse, PST18 s'inscrit dans un maillage national et régional des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises. Cette appartenance dépasse le simple cadre institutionnel : elle repose sur des échanges réguliers, le partage d'expériences et la mutualisation de pratiques professionnelles. Le réseau met à disposition des équipes pluridisciplinaires, des fonctions supports, des guides méthodologiques, des référentiels métiers et des outils communs permettant d'élever le niveau d'expertise collective.

A l'ère de la donnée, l'utilisation de thésaurus communs est une avancée majeure pour disposer d'indicateurs comparables et exploitables au niveau local, régional et national. Cette cohérence permet d'ores et déjà en région Centre-Val de Loire d'établir des diagnostics objectifs et de piloter les priorités de prévention à partir d'éléments consolidés.

La prévention ne peut être efficace sans données fiables : elle doit s'appuyer sur une lecture partagée des risques pour orienter les actions là où elles sont les plus pertinentes.

Au niveau territorial, **PST18 formalise son engagement partenarial à travers le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2025-2029 (CPOM) signé le 7 novembre 2025, conclu avec la DREETS et la Carsat.** Deux volets sont retenus : la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et concernant la prévention des risques professionnels prioritaires, le risque chimique. Ils traduisent une réponse concertée aux besoins identifiés sur le territoire du Cher et affirment une volonté partagée d'agir de manière coordonnée et priorisée.

Enfin, PST18 inscrit son action dans un maillage local étroit avec les acteurs de la santé publique, afin de renforcer la coordination des parcours et la cohérence des actions sur le territoire. Les coopérations avec l'ARS, les CPTS et des partenaires tels que l'UC-IRSA participent à cette dynamique : elles permettent de décloisonner les approches, d'appuyer les actions de prévention et de favoriser des parcours coordonnés au bénéfice des travailleurs et des entreprises.

PST18 contribue également activement au Plan Régional Santé Travail (PRST4) et poursuivra son engagement dans le cadre du PRST5. Cette participation permet **d'articuler les actions locales avec les orientations régionales et nationales et de renforcer la cohérence des politiques publiques de prévention.**

À travers ces engagements, PST18 affirme son rôle d'acteur du territoire : un service de proximité ancré localement, mais pleinement intégré à une stratégie nationale de santé au travail autour du réseau Présanse.



DREETS, Services de santé du 18, 37, 41, Carsat



02.

GOUVERNANCE & PERFORMANCE

Un service qui pilote

1. UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE ET ENGAGÉE



Le Conseil d'Administration : instance stratégique et décisionnelle

Présentation

Le Conseil d'Administration est composé de représentants des employeurs et de représentants des salariés, selon le principe de parité prévu par les textes.

Cette composition assure :

- un équilibre dans la prise de décision,
- une représentation des intérêts des différentes parties prenantes,
- un dialogue social structuré et permanent.

La présidence est assurée par un représentant des employeurs et la vice-présidence par un représentant des salariés.

Le Conseil d'administration :

- définit les orientations stratégiques du service,
- adopte le budget et contrôle son exécution,
- veille à la conformité réglementaire,
- suit les indicateurs d'activité et de qualité,
- s'assure de la bonne mise en œuvre de l'offre socle de services.

Il constitue l'organe central de pilotage et de responsabilité de PST18.

Le Président de PST18 définit les orientations stratégiques, représente le service, et délègue à la Directrice la responsabilité du fonctionnement opérationnel, de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et du pilotage quotidien du service.

2025 a préparé l'entrée dans une nouvelle phase stratégique : passer d'une logique de conformité à une logique de parcours de prévention pour les entreprises, et de sécurisation des parcours pour les salariés les plus vulnérables.

Nouvelle installation
le 26 mars 2026



Représentants employeurs

MEDEF

VADROT Jean-Paul (*président*)

BREINING Olivier

GAUTHIER Geoffroy

CPME - MONTAIGNE Bruno
(*président délégué*)

U2P - ANDRE Jérémy

Représentants salariés

CFDT - HUAUME Sophie
(*trésorière*)

CGT - NOSENGO Sandrine

FO - DEGOUTTE Stéphanie
(*vice-présidente*)

CFE/CGC

LANDEMAINE Jean-François

CFTC - TURLIER Jean-Louis

Décisions structurantes 2025

- **Approbation du rapport d'activité 2024 et des comptes 2024** (à l'unanimité), avec validation de la trajectoire de transformation (qualité, digital, prévention, décloisonnement santé travail/santé publique).
- **Vote de la tarification 2026** : 115,50 € HT/salarié/an (à l'unanimité) et **adoption du budget 2026** (8 voix pour, 1 abstention).
- **Orientations stratégiques 2025/2026** : consolidation des acquis (visites / DUERP / AMT) et priorisation des risques (chimique, TMS, santé mentale, environnementale).
- **Gouvernance** : gestion des remplacements en cours de mandat, préparation de la renégociation des protocoles d'accord, élection du trésorier.
- **Sécurisation juridique** : modification des statuts et actualisation du règlement intérieur (dont modalités de vacance de mandat).
- **Modernisation responsable** : intégration d'une information encadrant l'usage d'outils IA dans les processus et outils du service ; suivi de l'évolution PREVST18 / Prego pour faciliter la mise en action des entreprises.



Perspectives 2026

- **Finaliser le cycle stratégique engagé depuis 2018** : tendre vers 100 % visites, 100 % DUERP, 100 % fiches d'entreprise (et montée en puissance des Actions en Milieu de Travail).
- **Déployer des parcours de prévention personnalisés** pour les entreprises, centrés sur leur **risque prioritaire** (notamment risque chimique et TMS).
- **Renforcer la sécurisation des parcours des salariés les plus vulnérables** (prévention de la désinsertion professionnelle, maintien en emploi).
- **Accélérer la prévention du risque chimique** (outils numériques, traçabilité, plans d'actions) et viser une amélioration continue de la qualité documentaire (objectif 100 % FDS).
- **Poursuivre la modernisation et l'efficacité** : pilotage par indicateurs, transformation digitale et partenariats, avec un cadre de conformité et une sécurité renforcée.
- **Agrandissement du centre de Bourges** afin de disposer de plus de cabinets médicaux.

La Commission de contrôle : garantie de transparence et de suivi



Présentation

La Commission de contrôle est une instance spécifique prévue par le code du travail. Elle est composée pour **deux tiers de représentants des salariés**, et un tiers de représentants employeurs désignés par leurs organisations.

Sa mission est de veiller au bon fonctionnement du service, notamment en matière :

- de qualité du service rendu,
- de gestion financière,
- de respect des missions réglementaires,
- d'équilibre entre moyens engagés et objectifs poursuivis.

La Commission de Contrôle exerce un rôle de vigilance et de suivi, contribuant à renforcer la transparence et la confiance dans la gouvernance du service.

**Nouvelle installation
le 26 mars 2026**



Représentants employeurs

MEDEF

JARRY Eric (*secrétaire*)

MACIA Sandrine

PETIT Carole

CPME

GILBERTAS Patrick

U2P

ANDRE Jérémy

Représentants salariés

CFDT

DEVIEILLEVILLE Anne

TELLIER Laetitia

CGT

GANDOIN Jean-Claude

NOSENGO Sandrine

FO

DEGOUTTE Stéphanie

JOLIVET David

CFE/CGC

MONCEL Nastasia

(*présidente déléguée*)

LANDEMAINE Jean-François

CFTC

TURLIER Jean-Louis (*président*)

HARRIBEY Laurent

Décisions structurantes 2025

En 2025, réunie à trois reprises, elle a exercé pleinement ses attributions autour de quatre axes majeurs :

- **Examen et validation des documents annuels**
La Commission a analysé et approuvé le rapport d'activité 2024 ainsi que les éléments financiers associés, garantissant la transparence et la cohérence entre missions réalisées et moyens mobilisés.
- **Consultation budgétaire et orientations 2026**
Elle a été consultée sur l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2025 et sur les orientations budgétaires 2026. Elle a rendu un avis favorable sur les investissements pour les innovations technologiques et organisationnelles proposées dans le budget.

- **Suivi de l'effectivité de l'offre de service**

La Commission a examiné les indicateurs SPEC 2217 : résorption du retard de visites, progression des actions en milieu de travail, structuration de la prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi.

- **Organisation et partenariats**

Elle a été informée des évolutions des effectifs, des mouvements d'affectation, des conventions signées et du déploiement d'outils structurants (marketplace, prévention du risque chimique, PDP).

En 2025, la Commission de contrôle a affirmé son rôle dans le dialogue social, garantissant l'équilibre entre ambition stratégique, qualité de service et responsabilité économique.

Perspectives 2026

Dans le cadre du renouvellement des instances de gouvernance, les protocoles ont été signés le 22 janvier 2026.

L'installation des nouvelles instances — Conseil d'administration et Commission de contrôle — est intervenue le 26 mars 2026.

Les **statuts** ainsi que le **règlement intérieur** ont été actualisés afin :

- de préciser les modalités de gestion des départs en cours de mandat d'un administrateur, dans un souci de continuité et de sécurisation juridique de la gouvernance ;
- d'intégrer une information relative à l'utilisation encadrée des outils numériques et des technologies d'intelligence artificielle dans nos processus et outils internes.

Ces évolutions traduisent la volonté de PST18 d'assurer une gouvernance à la fois stable, conforme et adaptée aux enjeux contemporains, notamment en matière de transformation digitale et d'innovation responsable.



La Commission Médico-Technique : une articulation stratégique et médicale structurée

Présentation

La Commission Médico-Technique (CMT) s'est réunie à quatre reprises en 2025 et a pleinement exercé son rôle d'instance de relai stratégique et opérationnel, en contribuant à l'élaboration des projets du service, à la validation des axes budgétaires et à l'accompagnement des innovations médicales, organisationnelles et numériques de PST18.



Composition de la CMT



4 médecins du travail titulaires
+1 médecin suppléant



4 experts métiers



2 infirmiers titulaires
+2 infirmiers suppléants



1 chargée de coordination
service opérationnel



2 IPRP titulaires
(Intervenants en Prévention
des Risques Professionnels)



1 responsable qualité



1 responsable communication
et projets



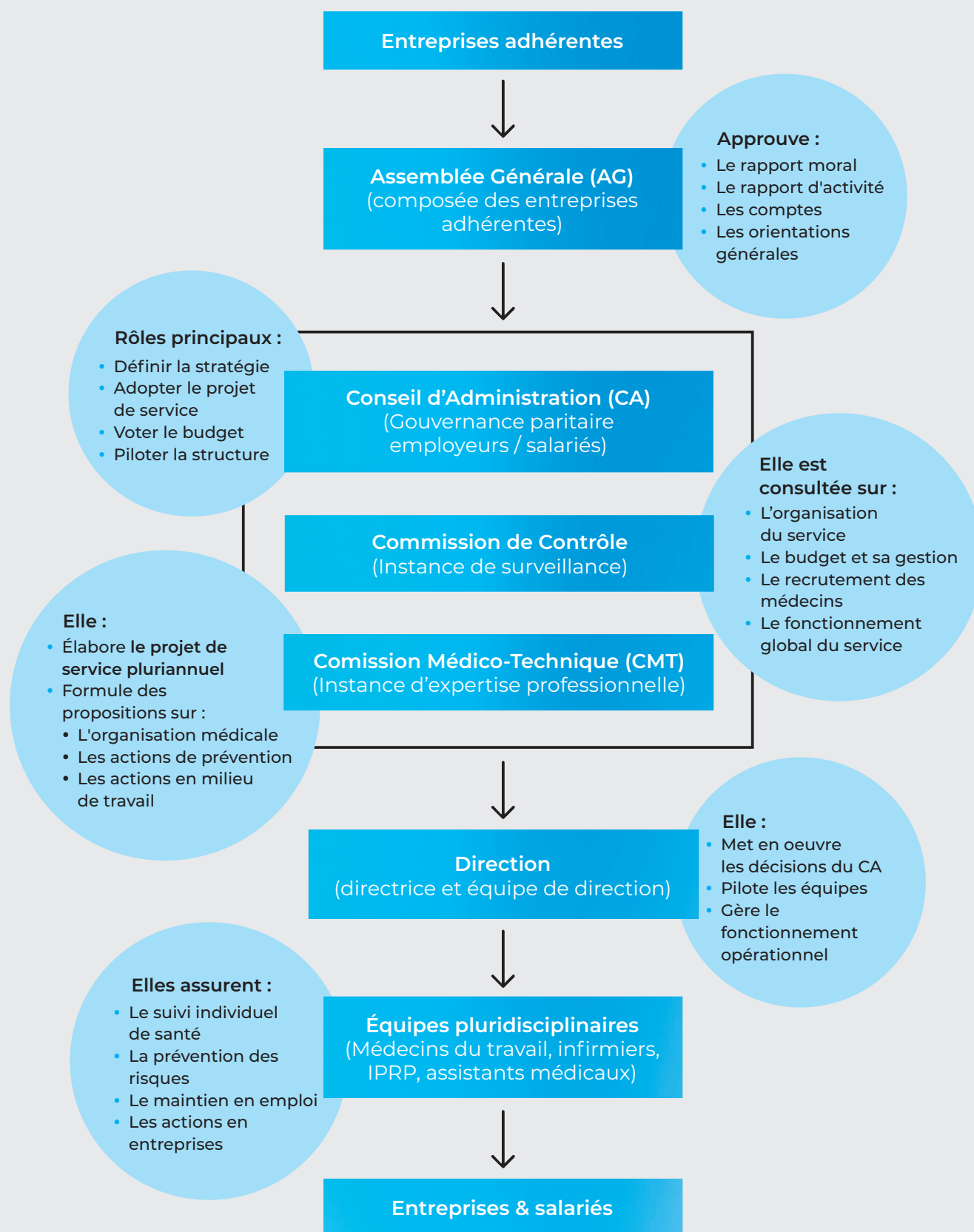
2 assistants médicaux
+2 assistants suppléants



4 membres de la direction

Les décisions et projets de CMT en 2025

- Adoption de la solution WorkCare
- Validation des axes budgétaires 2026 centrés sur le risque chimique et la prévention des TMS
- Signature et partenariats stratégiques (APESA, SPSTN, CAP'LAB, IRDP)
- Mise en œuvre de la charte DMST
- Évolution des accès et usages des données (BI, ACACIA)
- Approbation du projet CPOM : choix des axes prioritaires « PDP » et « risque chimique »
- Déploiement des modules Prego, EVA et des évolutions numériques associées
- Abandons de projets pour motifs divers (éthique, opérationnel, financier...)
- Intégration progressive de l'intelligence artificielle dans les outils métiers (aide à l'alimentation du DMST, automatisation des convocations, analyse de données environnementales), avec une réflexion engagée sur l'évolution des pratiques professionnelles



2. UNE ORGANISATION CERTIFIÉE ET MAÎTRISÉE

Une organisation certifiée, pilotée et mesurable

PST18 n'est pas seulement un service agréé. C'est une organisation structurée, auditée et pilotée par la performance.



Des indicateurs suivis et publiés

À PST18, la performance n'est pas déclarative : elle est mesurée.



93,2%
des salariés
sont à jour de leurs
visites (3,2% salariés
non convoqués)



96%
des entreprises
disposent d'un
DUERP



1
seule réclamation
avec non
conformité sur
l'année

Ces indicateurs sont :

- Suivis tous les 15 jours en CODIR
- Analysés en revue de direction annuelle
- Audités par un organisme tiers indépendant

Une prévention effective et traçable

Concrètement :

- ✓ Les actions en milieu de travail sont tracées
- ✓ Les indicateurs FE (Fiche d'Entreprise) et APP (Actions de Prévention Primaire) sont suivis mensuellement pour atteindre les objectifs fixés, tous les 4 ans dans chaque entreprise (plan de rattrapage en cours : 30% de retard en 2025)
- ✓ Une cellule PDP territoriale active pour le maintien en emploi
- ✓ Un pôle Innovation & Data pour cibler les priorités

> La prévention n'est pas théorique : elle est planifiée et mesurée.

Annexe indicateurs
de la SPEC :



Une organisation solide

Grâce à :

- La pluridisciplinarité
- Le pilotage de la charge clinique
- Les protocoles de délégation
- L'innovation organisationnelle
- Continuité de service assurée sur l'ensemble du territoire.

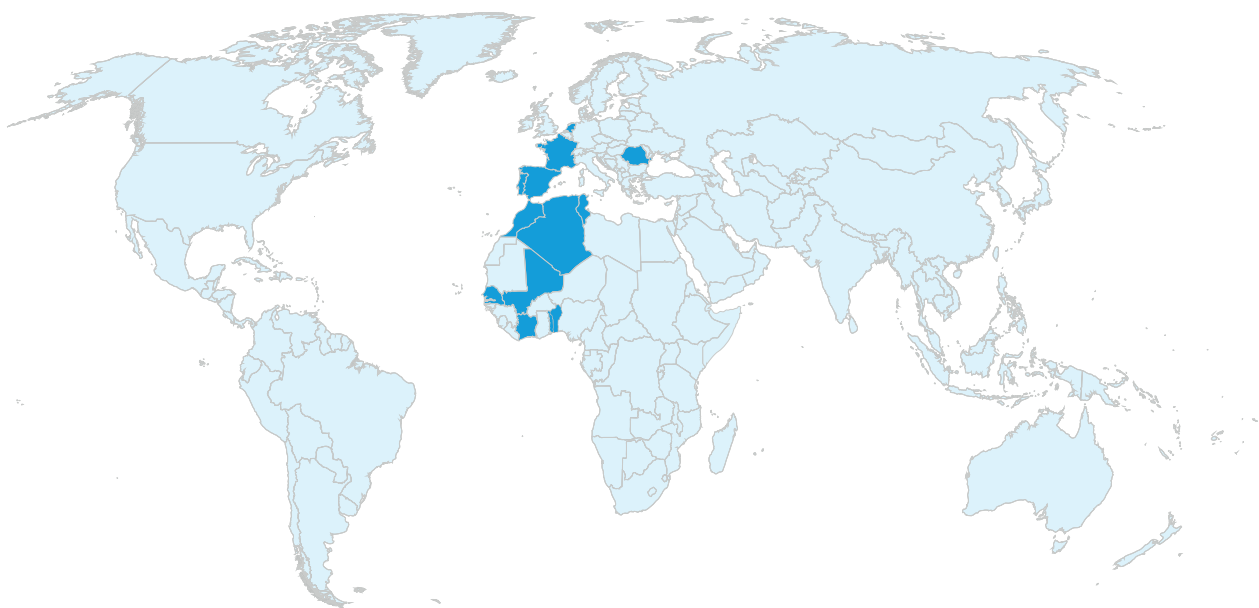
Ce que cela change pour vous

En tant qu'employeur du Cher :

- ✓ Vous sécurisez votre responsabilité
- ✓ Vous bénéficiez d'indicateurs mesurés
- ✓ Vous disposez d'un service audité
- ✓ Vous avez un partenaire territorial structuré

Une ouverture à l'international

PST18 s'inscrit dans une dynamique d'ouverture en contribuant au rayonnement de la santé au travail à l'international. Le service dispose **d'agrément permettant d'accueillir des médecins en formation et intervient régulièrement à l'étranger pour présenter les spécificités de la médecine du travail en France**. Cette démarche favorise les échanges de pratiques, enrichit les approches professionnelles et participe au développement d'une culture commune de prévention.



Un engagement fort dans la formation des futurs professionnels

PST18 joue un rôle actif dans la formation des médecins en accueillant et accompagnant de nombreux stagiaires tout au long de l'année. En 2025, cela représente **112 semaines de stages réalisées**, couvrant différents profils (externes, stagiaires associés, internes étrangers, docteurs juniors). Cet engagement témoigne de la volonté du service de **transmettre les compétences, valoriser la spécialité et contribuer à l'attractivité de la santé au travail**.

Vers un parcours de santé au travail personnalisé, sécurisé et piloté par la donnée



PARCOURS SALARIÉ



PARCOURS ENTREPRISE

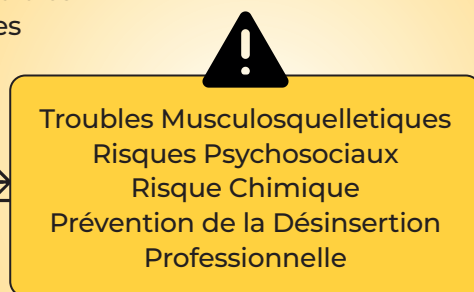
RÉCOLTE ET
ANALYSE DE
LA DONNÉE

Pré-visitte connectée
Questionnaire
Données santé

Diagnostic et données
via le DUERP, la Fiche
d'Entreprise, les Actions
en Milieu de Travail

PRIORISATION DE
L'ACCOMPAGNEMENT

Examens
complémentaires ciblés
Visites adaptées



PRÉVENIR - AGIR

PERSONNALISATION

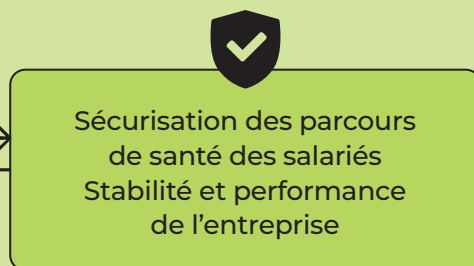
Consultations spécialisées
Orientations
Etudes de poste
Outils e-santé



Actions en Milieu de Travail
Sensibilisations
Webinaires
Relais de prévention
Outils e-santé



SÉCURISATION



OBJECTIFS

Un suivi de santé 100%
personnalisé



Des plans d'actions ciblés
pour chaque entreprise

ANTICIPER - PERSONNALISER - ACCOMPAGNER - ENGAGER - PRÉVENIR



03.

SÉCURISER LES PARCOURS

Santé & emploi

Le travail c'est la santé !



Dans un contexte d'allongement des carrières, d'évolution continue des organisations du travail et d'augmentation des maladies chroniques, **la sécurisation des parcours professionnels constitue un levier stratégique pour les entreprises comme pour les salariés.**

Au cœur du territoire du Cher, Pôle Santé Travail 18 agit aux côtés des entreprises qui financent et portent le dispositif de santé au travail avec les acteurs du dialogue social. Notre mission dépasse le suivi individuel : nous accompagnons des trajectoires professionnelles dans la durée afin de permettre aux salariés **d'exercer leur activité dans des conditions compatibles avec leur état de santé** et d'évoluer sereinement au sein de leur organisation. Un parcours professionnel sécurisé contribue à **renforcer l'engagement collectif et la stabilité des équipes.**

Cet accompagnement suppose une attention particulière portée aux salariés les plus vulnérables ou exposés à des situations spécifiques. Identifier précocement les situations nécessitant un ajustement, assurer un suivi renforcé lorsque cela est nécessaire et adapter les interventions constituent des priorités d'action.

Cette vigilance s'applique notamment aux salariés exerçant sous des formes d'emploi particulières (intérimaires, multi-employeurs...) ainsi qu'aux publics dont les parcours professionnels présentent des spécificités, notamment les femmes, appelées à exercer plus longtemps et parfois confrontées à des contraintes différenciées.

Pôle Santé Travail 18 reste également attentif aux **transformations du monde professionnel** : nouvelles formes d'organisation, diversification des contrats, évolution des métiers et des attentes des salariés. Cette capacité d'adaptation permet de proposer une prévention pertinente, équitable et en phase avec les réalités du terrain.

Cet enjeu est profondément intergénérationnel : maintenir dans l'emploi des salariés expérimentés, organiser la transmission des savoirs et offrir aux plus jeunes des environnements de travail adaptés constituent des facteurs d'équilibre et de performance durable. **Lorsque le travail est adapté, il demeure un facteur de construction de la santé, au bénéfice des salariés comme des entreprises.**

3.1. PRÉVENIR L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ

Un suivi de santé des salariés personnalisé



57% SI
(Suivi Individuel)

Il concerne les salariés/agents non exposés à des risques professionnels particuliers. Il repose sur des visites d'information et de prévention permettant d'évaluer l'état de santé du salarié et de le sensibiliser aux risques liés à son poste (selon préconisation du médecin avec un maximum de 5 ans). Le suivi des salariés/agents soumis à habilitations électriques / CACES suit cette périodicité avec une attestation de non contre-indication.



24.5% SIA
(Suivi Individuel Adapté)

Le suivi individuel adapté s'adresse aux travailleurs dont l'état de santé, l'âge, les conditions de travail ou les risques professionnels auxquels ils sont exposés le nécessitent : *travailleurs handicapés, agents biologiques du groupe 2, les rayonnements électromagnétiques, travaux sous tensions, les mineurs, titulaires d'une pension d'invalidité et les travailleurs de nuit, femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante*. La périodicité des visites est alors d'une fréquence de maximum 3 ans.



18.5% SIR
(Suivi Individuel Renforcé)

Il concerne les salariés exposés à des risques professionnels particuliers : *amiante, plomb, poussière de bois, silice, agents CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), agents biologiques groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, risque hyperbare, risque de chute de hauteur lors du montage/démontage des échafaudages*. Les salariés de moins de 18 ans exposés aux travaux réglementés sont également SIR.



Même si la réglementation prévoit la déclaration de manutentions manuelles de charges de plus de 55kg, les femmes ne sont pas autorisées à porter plus de 25kg dans le code du travail et les mineurs plus de 20% de leur poids.

L'employeur peut également compléter avec des postes présentant des risques particuliers (avis du médecin et consultation du CSE). Ce suivi comprend notamment un examen médical d'aptitude réalisé par le médecin du travail avant l'affectation au poste.



⚠ Évolution du suivi médical pour certains postes – Décret du 18 avril 2025

Depuis le 1^{er} octobre 2025, le décret n° 2025-355 du 18 avril 2025, les règles de suivi médical évoluent pour vos salariés disposant d'une autorisation de conduite ou d'une habilitation électrique. Ces salariés ne sont plus soumis au Suivi Individuel Renforcé (SIR). Ils sont désormais vus par le médecin du travail, à l'embauche, puis tous les 5 ans avec la remise d'une attestation de non contre-indication.

Les avis d'aptitude délivrés avant octobre 2025 sont valables 5 ans.

Pour les salariés concernés, il a été décidé de les typer en "suivi SIA" sur votre espace adhérent, avec une périodicité tous les 5 ans. Pour en savoir plus :



Les visites médicales

12 150

visites périodiques

Elle assure le suivi régulier de la santé du salarié tout au long de sa carrière. Sa fréquence est adaptée selon les risques liés au poste, l'âge et l'état de santé du salarié.

13 037

visites d'embauche

Elle intervient au début du contrat de travail. Elle permet d'informer le salarié sur les risques liés à son poste et de vérifier que son état de santé est compatible avec ses conditions de travail.

4 259

visites de reprise

La visite de reprise intervient lors du retour au travail après un arrêt prolongé (maladie, accident du travail, congé maternité...). Elle permet de vérifier que le poste est toujours compatible avec l'état de santé du salarié et, si nécessaire, de proposer des adaptations/ aménagements.

2 149

visites à la demande

Cette visite peut être sollicitée à tout moment par le salarié ou l'employeur. Elle permet d'échanger sur une situation particulière de santé ayant un impact sur le travail ou une situation de travail ayant un impact sur la santé, et d'envisager des solutions adaptées

1 490

visites de pré-reprise

Organisée pendant un arrêt de travail (d'au minimum 30 jours), la visite de pré-reprise permet d'anticiper les conditions du retour au poste et d'envisager d'éventuels aménagements pour faciliter la reprise d'activité.

34 076

visites médicales et entretiens infirmiers

(hors consultations spécialisées)

dont **3.4%** en visio

56.3%

visites réalisées par les infirmiers et **43.7%** réalisées par des médecins

991

visites de suivi de carrière

Dont 947 visites de mi-carrière, 25 visites post exposition, 19 visites de fin de carrière.

Elles jalonnent le parcours professionnel du salarié et permettent d'adapter le suivi de santé aux évolutions de son travail, de ses expositions et de sa situation personnelle, afin de préserver sa santé tout au long de sa carrière.

279

vaccinations

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur votre portail adhérent pour :

- Faire vos demandes de visites (hors périodiques qui sont suivies et programmées par votre service de santé)
- Déclarer vos nouveaux salariés afin que nous vous proposons la visite d'embauche dans les délais
- Connaître les modalités particulières de chaque visite
- Disposer du tableau de bord de suivi de santé de vos salariés

Nouveauté 2026

Les salariés peuvent faire eux-mêmes leurs demandes de visites (pré-reprise, à la demande, post-exposition et fin de carrière)



Examens complémentaires réalisés

Les examens complémentaires permettent d'affiner l'évaluation de l'état de santé du salarié en lien avec son exposition aux risques professionnels et d'orienter, si nécessaire, les mesures de prévention adaptées.

47 677

Examens d'acuité visuelle (vision de loin, de près, des couleurs)

35 360

Dépistages des troubles de l'audition

29 813

Prises de tension

28 495

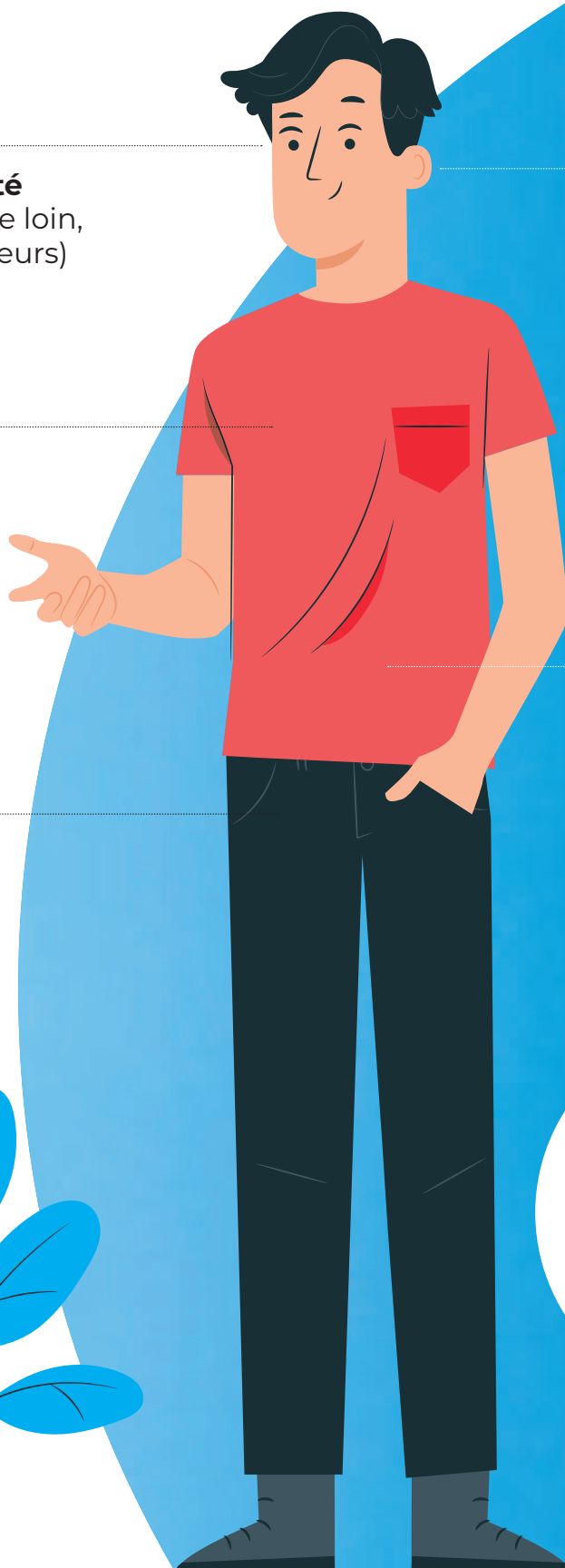
Dépistages d'Indice de Masse Corporelle (IMC)

8 654

Dépistages du diabète et des maladies du rein

1 191

Autres examens
(dépistages cardiovasculaires, examens fonctionnels respiratoires...)



3.2. DÉCLOISONNEMENT SANTÉ TRAVAIL / SANTÉ PUBLIQUE

Des consultations spécialisées au service de la prévention

La santé des salariés ne se construit pas uniquement dans l'entreprise. Les conditions de travail influencent la santé. Certaines problématiques de santé (nutrition, santé mentale, maladies chroniques ou conduites addictives) peuvent avoir un impact sur l'activité professionnelle. Les services de prévention et de santé au travail s'inscrivent aujourd'hui dans cette approche plus globale, qui rapproche santé au travail et santé publique afin de mieux accompagner les travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. À Pôle Santé Travail 18, cette dynamique se traduit notamment par le développement de **consultations spécialisées**, permettant d'apporter un accompagnement ciblé aux salariés et aux dirigeants lorsque des enjeux de santé dépassent le seul cadre professionnel.



Des actions ciblées au service de la prévention

115 consultations nutrition

L'alimentation, le rythme de travail ou les horaires atypiques peuvent influencer la santé et la fatigue des salariés. Les consultations nutrition permettent d'aborder ces questions et de proposer des conseils adaptés aux réalités professionnelles. Trois infirmiers de PST18 ont des formations en nutrition.

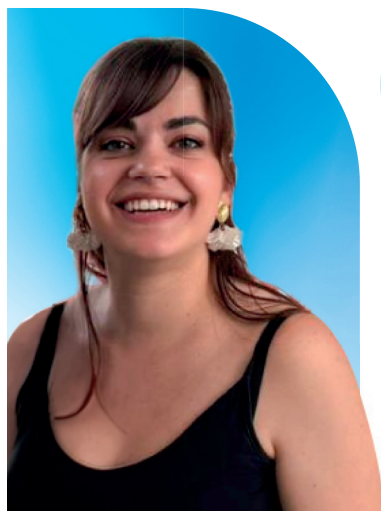


Les consultations que PST18 propose aux salariés ont pour objectif de les accompagner dans la préservation de leur santé en lien avec leur activité professionnelle. Elles peuvent être proposées par un professionnel de santé lors d'une visite ou être demandées directement par le salarié lorsqu'il ressent un besoin. Ces consultations servent avant tout à faire le point sur les habitudes alimentaires et à identifier ce qui, dans le quotidien de travail, peut avoir un impact sur la santé : fatigue, horaires décalés, troubles digestifs, prise ou perte de poids, manque d'énergie... Ensemble, nous cherchons des solutions simples et adaptées pour améliorer l'alimentation et soutenir le bien-être au travail. Elles participent également à la prévention de certaines pathologies et contribuent à éviter des situations de fragilité pouvant conduire à des difficultés dans l'emploi. Dans un cadre de confiance et de bienveillance, ces échanges permettent aux salariés de trouver des repères concrets pour prendre soin de leur santé et maintenir leur activité professionnelle dans de bonnes conditions.

Laetitia TEIXEIRA, Infirmière chargée de projet Santé Publique – PST18

525 consultations psychologue du travail

Certaines situations professionnelles peuvent avoir un impact sur la santé mentale des salariés : surcharge de travail, tensions dans les équipes, changements organisationnels ou difficultés à concilier contraintes professionnelles et personnelles. Les consultations en psychologie du travail permettent d'aborder ces situations dans un cadre confidentiel et d'identifier des pistes d'accompagnement adaptées. À Pôle Santé Travail 18, nous avons deux psychologues du travail et deux infirmières sont en cours de diplôme universitaire Santé et QVT pour renforcer le pôle de compétences en psychologie du travail.



D'année en année, les demandes d'entretien individuel en psychologie du travail sont en constante augmentation, témoignant d'un besoin croissant d'écoute et d'accompagnement des salariés. L'épuisement professionnel, le manque de cadre de travail et les conflits interpersonnels constituent les thématiques les plus fréquemment abordées lors de ces consultations. Notre rôle de psychologue du travail au sein de PST18 est d'accompagner les salariés à différentes étapes de leur parcours professionnel : en activité, pendant un arrêt de travail, ou lors de la reprise. Au-delà du suivi individuel, nous intervenons également auprès des entreprises, notamment pour la réalisation de diagnostics de risques psychosociaux, de sensibilisations ou en soutien à la suite d'accidents du travail.

Wendy SOUCHET, psychologue du travail formée PSSM et gestion psychotraumatisme au travail – PST18

Comprendre, échanger, agir : retour sur la JASM !



Le 3 juin 2025, PST18 a organisé à Bourges une **Journée d'Action pour la Santé Mentale** réunissant salariés, employeurs et partenaires du territoire autour des enjeux de santé mentale au travail. Cette journée a permis de proposer des **ateliers participatifs, une table ronde et un forum d'acteurs locaux** pour mieux comprendre les facteurs de risques psychosociaux et identifier des leviers d'action concrets en entreprise.

Au total, **120 personnes ont participé à l'événement**. Avec un niveau de satisfaction de 4,7/5, la JASM a constitué un véritable **temps ressource pour les participants**, favorisant les échanges entre professionnels et la diffusion d'outils pour agir en prévention de la santé mentale au travail.

MBDA

AR imprimerie
RENAULDON

AESIO
MUTUELLE

AG2R LA MONDIALE

INSA
CENTRE VAL DE LOIRE

BOURGES
PLUS

avenir
actifs
mandaté par
France compétences

MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

87 consultations addictologie

Les conduites addictives peuvent avoir un impact sur la santé, la sécurité au travail et l'organisation des entreprises. Les consultations permettent d'aborder ces situations de manière préventive et confidentielle. Trois infirmières sont formées à la gestion des conduites addictives.



Des consultations en addictologie et en sevrage tabagique sont proposées aux salariés dans le cadre du service de prévention et de santé au travail lorsque la situation peut **impacter la santé ou la sécurité au travail**. Trois consultations sont **comprises dans l'offre socle et sont accessibles à la demande du salarié ou sur orientation suite à une visite et peuvent, si le salarié accepte que son employeur soit informé, être réalisées sur le temps de travail**. Ces entretiens permettent de **faire le point sur les consommations, d'informer sur les risques et d'accompagner les démarches de réduction ou d'arrêt**. Un **soutien personnalisé** est proposé dans un cadre bienveillant et non jugeant, **une orientation supplémentaire vers des structures spécialisées peut être effectuée en fonction des situations**.

L'objectif n'est pas de sanctionner ni de contrôler mais de prévenir les risques et d'accompagner les salariés vers des solutions **adaptées**.

— **Laetitia TEIXEIRA, Maureen VEILLAT, Ophélie TAIRET,**
Infirmières Santé Travail spécialisées en addiction – PST18

Témoignage salarié

J'apprécie la rigueur ainsi que le professionnalisme lors des suivis "addicto". Je prends cela très au sérieux et je réalise doucement des progrès depuis que nous avons commencé ce travail.

— **Mr A.**, 54 ans, en suivi depuis 09/2025 pour accompagnement au sevrage de la consommation d'alcool.

L'Addictopoly : jouer pour mieux comprendre les risques

En 2025, les équipes spécialisées en addictologie de PST18 ont développé un outil de sensibilisation ludique : **l'Addictopoly**. Inspiré du célèbre jeu de société, ce support ludique permet d'aborder les questions liées aux addictions à travers des **cartes questions, des mises en situation et des échanges entre les participants**. Utilisé lors d'actions en entreprise ou sur des salons, ce jeu facilite la discussion autour d'un sujet parfois sensible et permet de **mieux comprendre les enjeux de prévention des conduites addictives au travail**.

> Si vous êtes intéressés par une sensibilisation interactive autour de l'Addictopoly, n'hésitez pas à nous solliciter !



Des sensibilisations collectives peuvent être organisées pour votre entreprise ! N'hésitez pas à vous rapprocher de votre équipe pluridisciplinaire.

118 consultations dirigeants non salariés

Les dirigeants de TPE et PME cumulent souvent responsabilités décisionnelles, charge mentale et exposition opérationnelle. Leur santé est un facteur clé pour la stabilité et la continuité de l'entreprise. Les consultations dédiées permettent d'aborder ces enjeux dans une démarche de prévention volontaire et confidentielle (cf offre spécifique page 9).



Les dirigeants non-salariés sont souvent les premiers exposés aux contraintes de leur activité, tout en étant paradoxalement les moins suivis sur le plan de leur santé.

Dans un contexte de désertification médicale, leur proposer des consultations dédiées représente un véritable enjeu de prévention. Ces visites permettent de faire un point sur l'état de santé du dirigeant en lien avec son travail et de le mettre en perspective avec l'organisation de son entreprise. Elles sont aussi l'occasion d'exercer notre rôle de conseil, d'orienter si nécessaire vers les partenaires ou les membres de l'équipe pluridisciplinaire, et d'aborder des actions de prévention ou de santé publique.

Prendre soin de la santé d'un dirigeant, c'est aussi agir indirectement sur la dynamique, la prévention et la pérennité de toute l'entreprise.

Florian CLERTON-BON, Infirmier Santé Travail – PST18

Deux dispositifs en 2025 pour accompagner la santé mentale des dirigeants



**Amarok
e-Santé**

Plateforme AMAROK : prendre soin de la santé des dirigeants

Pour accompagner les chefs d'entreprise, PST18 propose l'accès à la **plateforme AMAROK**, un outil d'auto-évaluation de la santé globale des dirigeants.

1. Un questionnaire en ligne rapide sur les stressés et satisfactions liés à l'activité
2. Un score global de santé entrepreneuriale
3. Si besoin, un échange confidentiel avec un psychologue du travail

Cette démarche permet d'agir précocement pour préserver la santé des dirigeants et la pérennité de leur entreprise.

Accédez à l'outil et faites le test en scannant le QR Code



APESA : un soutien en cas de grande détresse

Pour les situations de grande détresse psychologique chez les dirigeants, nous nous engageons également sur un nouveau partenariat avec l'**APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë)**.

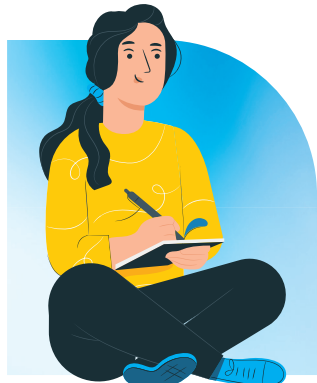
Grâce à ce partenariat, les chefs d'entreprise en situation de crise peuvent être orientés rapidement vers des **psychologues spécialisés**, dans un cadre gratuit et confidentiel. Des professionnels formés au repérage des situations critiques peuvent déclencher l'alerte afin de permettre une prise en charge rapide.

Ce dispositif complète l'accompagnement proposé par le service, en apportant une réponse adaptée aux situations d'urgence psychologique.



69 consultations assistante sociale

Certaines situations personnelles ou administratives peuvent fragiliser un salarié/agent et avoir un impact sur sa situation professionnelle. L'assistante sociale accompagne les salariés pour identifier des solutions et mobiliser les dispositifs existants.



66

Témoignage – Accompagnement social

Les difficultés personnelles peuvent parfois avoir des répercussions importantes sur la vie professionnelle. Mon rôle est d'accompagner les salariés pour identifier les aides possibles et trouver des solutions adaptées à leur situation.

Julie MENDEZ, assistante sociale – PST18



Le suivi de santé au-delà de la visite médicale

Une passerelle entre santé au travail et santé publique

Le service de prévention ne se limite pas aux visites médicales. Il s'inscrit dans une approche plus large, en lien direct avec les dispositifs de **santé publique**, pour agir plus tôt et plus efficacement auprès des salariés.



- REPÉRER**
- Dépistage du diabète en collaboration avec les CPTS (glycémie capillaire et relais en pharmacie)
 - Actions de dépistage et de sensibilisation individuelles et collectives

- DÉPISTER**
Les dépistages organisés en collaboration avec le CRCDC.
- **Cancer colorectal** : distribution de kits de test à effectuer à domicile, simple et gratuit
 - **Cancer du sein** : invitation délivrée pour effectuer une mammographie (*orientation, sensibilisation...*)
 - **Cancer du col de l'utérus** : Dépistage organisé et vaccination HPV

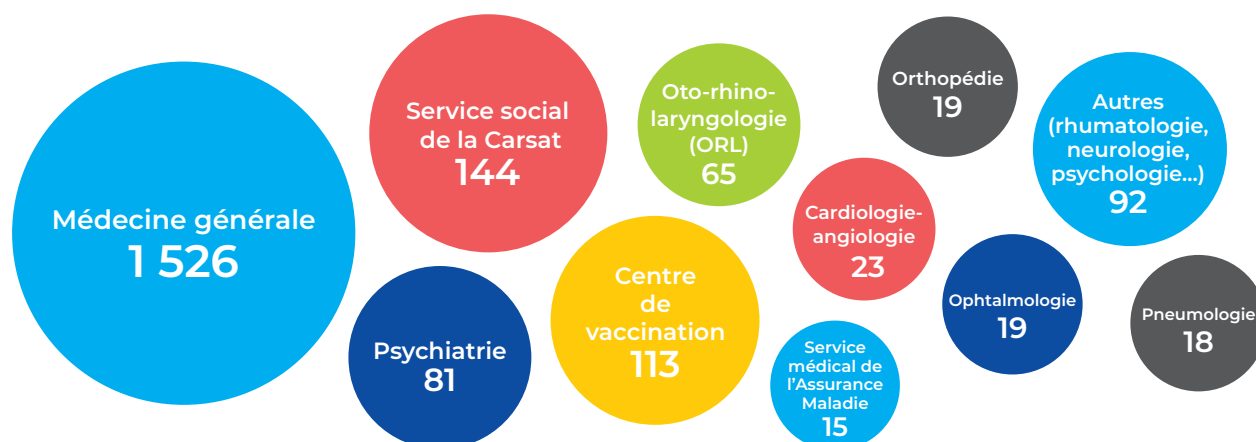
- PRÉVENIR**
- Campagnes de vaccination avec l'UC-IRSA
 - Vaccination DTcP au sein du SPST
 - Actions de sensibilisation (Octobre Rose, nutrition, addiction, journées thématiques...)
 - Suivi nutritionnel et addictologie

- ORIENTER & ACCOMPAGNER**
Les dépistages organisés en collaboration avec le CRCDC
- Orientation vers le médecin traitant ou des spécialistes
 - Suivi en lien avec les acteurs du territoire (CRCDC, pharmacies, CPTS, UC-IRSA...)
 - Adaptation du poste de travail si nécessaire

L'objectif : Agir plus tôt pour préserver la santé et éviter les ruptures de parcours professionnel.
Ces actions permettent de renforcer le rôle du service de prévention en santé au travail comme **acteur de santé globale**, en lien avec la médecine de ville et les dispositifs de santé publique.

2 144 orientations

Lorsque le suivi de santé met en évidence un besoin d'évaluation ou d'accompagnement complémentaire, les professionnels de PST18 peuvent orienter les salariés vers les acteurs de santé ou les dispositifs adaptés du territoire, afin de favoriser une prise en charge coordonnée entre santé au travail et santé publique.



3.3. ADAPTER LE TRAVAIL ET MAINTENIR DANS L'EMPLOI

Dès lors que la situation d'un de vos salariés vous préoccupe et que vous craignez une situation d'inaptitude, l'idéal est de solliciter le médecin du travail pour engager un plan de maintien en emploi. PST18 dispose d'une organisation de la prévention de la désinsertion professionnelle qui a évolué au fil des années pour s'adapter au gré des besoins territoriaux et réglementaires des évolutions juridiques :



Les équipes pluridisciplinaires fonctionnent comme des "mini cellules" au quotidien. Au cours du suivi de santé, les professionnels de santé évaluent les risques de désinsertion professionnelle au regard de l'état de santé du travailleur et de ses expositions via **l'IRDP** : une démarche de détection précoce pour adapter le suivi de santé et sécuriser le parcours.



Un dispositif de cellule PDP opérationnelle pour gérer les cas complexes et relayer les pratiques associées aux cellules locales.



Une cellule pluri partenariale pilotée par PST18 intégrant CAP EMPLOI, le service médical de la CPAM et la Carsat pour développer une véritable politique de maintien en emploi au sein de notre territoire.



IRDP

L'IRDP (Indice de Risque de Désinsertion Professionnelle) est un outil national qui permet d'identifier plus tôt les salariés susceptibles de rencontrer des difficultés de maintien en emploi. Concrètement, il s'agit d'un **score basé sur plusieurs indicateurs** : âge, état de santé, expositions professionnelles, antécédents médicaux, facteurs socio-professionnels...

Ces données, déjà recueillies lors du suivi en santé au travail, sont analysées de manière codée et confidentielle dans le cadre d'une recherche pilotée par le CHU d'Angers

L'objectif est simple :

- ✓ **Détecter précocement les situations à risque**
- ✓ **Mettre en place un accompagnement adapté**
- ✓ **Prévenir la perte d'emploi plutôt que la subir**



Vous souhaitez nous signaler un risque de désinsertion professionnelle ?
Contacter nous : pdp@polesantetravail18.mssante.fr

Les inaptitudes en 2025 :

En
2025


418
salariés ont été
déclarés inaptés

Ces situations concernent principalement :



Des salariés
en fin de carrière :
près de **40 %**
ont 55 ans ou plus

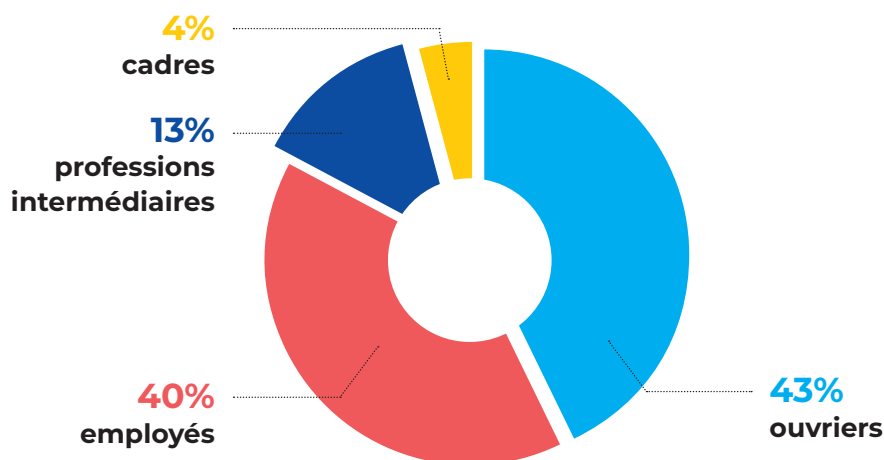


Des métiers
exposés : **83 %**
sont employés
ou ouvriers

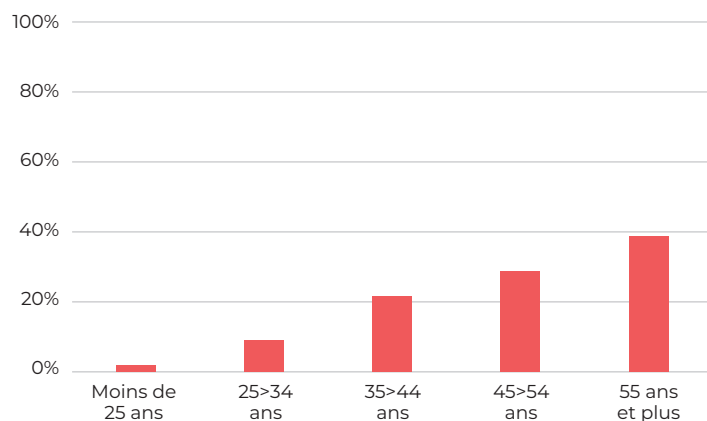
Ces données confirment le lien entre **usure professionnelle, conditions de travail et maintien dans l'emploi.**

57 %
de femmes 

43 %
d'hommes 



En 2025,
2 806 salariés
ont eu un
aménagement de poste
(soit 4% des salariés
suivis et 9% des
salariés vus
en visite)



La proportion des salariés déclarés inaptés reste globalement stable sur la période 2023-2025, comme leurs principales caractéristiques qui sont d'être majoritairement des femmes, des ouvriers et employés et des salariés de 45 ans et plus.

Anticiper plutôt que subir : les plans de maintien en emploi



Un résultat qui souligne l'importance d'un **accompagnement précoce et structuré**.

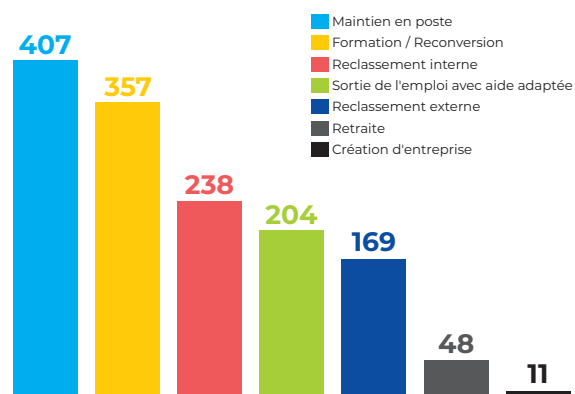
Les situations accompagnées révèlent des problématiques de santé dominantes :

- 1. Troubles moteurs**
(TMS, limitations physiques)
- 2. Troubles psychiques**
- 3. Maladies chroniques**

Ces causes montrent que le maintien en emploi est étroitement lié :

- aux **conditions de travail**
- mais aussi à la **santé globale des salariés**

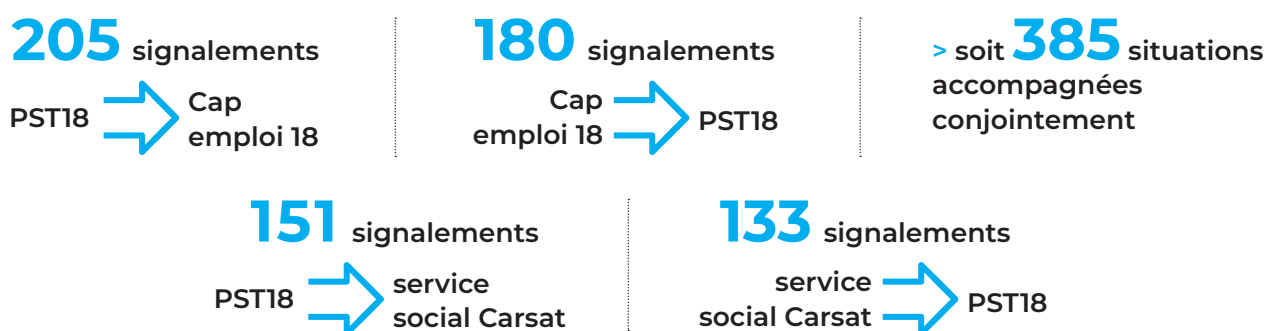
Objectifs des plans



Agir en réseau pour être plus efficace

Le maintien en emploi repose sur une coordination étroite entre acteurs du territoire.

Des échanges croisés pour mieux repérer



Les autres situations relèvent d'autres acteurs (MSA, médecins internes, fonction publique...).

Des partenariats au service de la PDP



Un nouveau partenariat en faveur de la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires

La relation triangulaire **intérimaire / agence d'emploi / entreprise utilisatrice** induit des parcours professionnels souvent **fragmentés, discontinus, multi-employeurs, multi-métiers et multipostes**, rendant plus complexe le suivi en santé au travail et l'accès aux dispositifs de maintien ou de retour à l'emploi.

Pour répondre à ces enjeux, **PST18 et le FASTT ont mis en place un partenariat** visant à sécuriser les parcours des intérimaires, notamment après un arrêt de travail.

La Visite de Retour à l'Emploi (VRE) permet aux intérimaires dont le contrat est arrivé à échéance de bénéficier d'un suivi médical. Financée par le FASTT, elle peut ouvrir vers un **accompagnement social, administratif ou un appui au retour à l'emploi pris en charge par celui-ci**.

Ce dispositif permet d'**éviter les ruptures de parcours et les pertes de chance**, en assurant une continuité de suivi adaptée à ces situations spécifiques.

Au-delà de la VRE, PST18 et le FASTT développent également des **actions coordonnées de prévention et d'accès aux droits**, afin de faciliter des parcours professionnels plus sécurisés et durables.

Des actions pour les publics en transition professionnelle

PST18 s'engage aux côtés de partenaires locaux pour **identifier et lever les freins à l'emploi liés à la santé**. En collaboration avec des acteurs du territoire, ce tiers-lieu favorise la mise en place de réponses concrètes et de proximité. Il permet d'accompagner les publics sur des enjeux variés : santé au travail, mobilité, accès au numérique, logement ou encore parentalité.

Cette dynamique partenariale s'appuie sur une approche globale, intégrant les déterminants sociaux de la santé, afin de sécuriser les parcours professionnels. Pour PST18, il s'agit d'un levier d'action complémentaire, en cohérence avec ses missions de prévention et d'accompagnement, illustrant une nouvelle manière de coopérer au service des territoires.



Quelques dispositifs de PDP

L'entretien de liaison

Il s'agit de maintenir le lien entre le travailleur et l'employeur durant l'arrêt de travail afin d'anticiper et favoriser le retour à l'emploi en échangeant autour des actions possibles.

L'essai encadré

L'objectif est de favoriser le retour en emploi en testant la capacité du salarié en arrêt de travail à occuper un poste eu égard à son état de santé - dans l'entreprise d'origine ou une entreprise d'accueil.

Convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE)

Elle permet à un salarié de se réadapter à son poste de travail ou de se former à un nouveau métier si des raisons de santé l'empêchent d'exercer son métier actuel - dans l'entreprise d'origine ou une entreprise d'accueil.



Un enjeu clé : intervenir le plus tôt possible

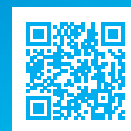
Ces résultats montrent que le maintien en emploi repose sur :

- le repérage précoce des fragilités
- la coordination des acteurs
- l'adaptation des situations de travail

L'objectif est de **prévenir les ruptures de parcours professionnel** et de sécuriser durablement l'emploi des salariés.



Pour en savoir plus sur la prévention de la désinsertion professionnelle, retrouvez notre livret PDP :





04.

AGIR SUR LE TERRAIN

Notre impact réel vers
un parcours de
prévention entreprise
personnalisé

1. TMS 2025 : UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES DU CHER



La prévention des troubles musculo-squelettiques est un enjeu majeur d'accompagnement pour les équipes. Ils touchent tous les secteurs d'activité et ont des impacts importants pour la santé de leurs salariés ainsi que pour les entreprises.

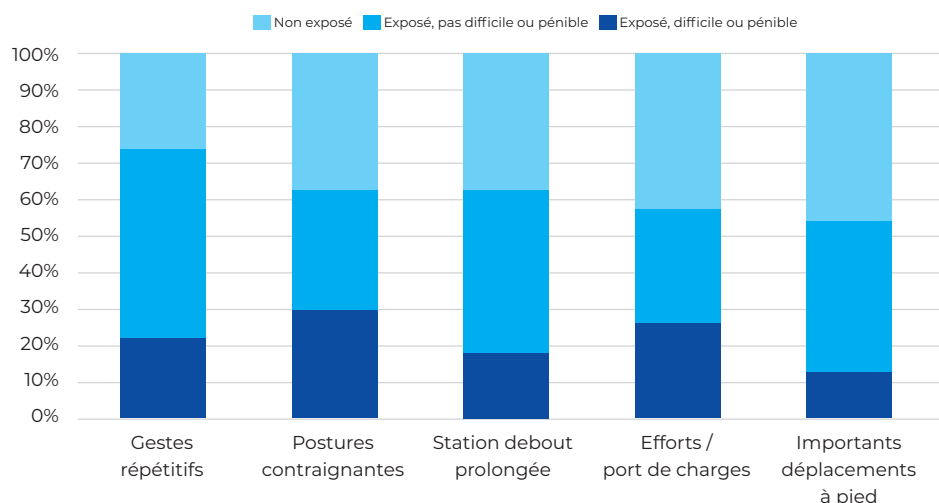
Les causes multifactorielles des TMS (contraintes biomécaniques, organisationnelles et facteurs individuels) rendent complexes pour les entreprises, l'analyse et la recherche de solutions. Notre accompagnement porte donc sur la prévention, avec des repérages, des diagnostics collectifs ou des sensibilisations et aussi sur la recherche de solutions pour adapter le travail et les postes pour maintenir en emploi des salariés de façon individuelle. Le travail commun des équipes médicales et des ergonomes a pour objectif de personnaliser au mieux nos interventions aux besoins des entreprises à partir de nos connaissances métiers et des connaissances sur les entreprises issues de nos diagnostics santé-travail

Flora MAUDHUY, ergonomiste – PST18

Prévention des TMS : un enjeu majeur de prévention

Les données recueillies montrent un grand nombre de situations de travail présentant des sollicitations biomécaniques : **70 % des entreprises adhérentes** déclarent des facteurs biomécaniques (port ou déplacement de charges, positions contraignantes, gestes répétitifs).

Du côté **des salariés**, parmi ceux ayant complété l'auto-questionnaire (soit 21 442 salariés*), **plus de la moitié déclarent être exposés à d'importants déplacements à pied**. Environ **6 salariés sur 10 rapportent également des efforts / ports de charges, des postures contraignantes et une station debout prolongée**, tandis que les gestes répétitifs apparaissent comme les plus fréquents, avec plus de **7 salariés sur 10 concernés**.



*Salariés vus en visites d'embauche et périodique, ayant rempli l'auto-questionnaire issu de la partie Evrest renseignée et extraite via le logiciel métier, avec un minimum de 39 réponses par questionnaire.

Le ressenti difficile ou pénible associé à ces expositions varie selon leur nature. Cependant, il est à noter qu'**entre 12% et 31% des salariés déclarent les percevoir comme difficiles ou pénibles**. Les postures contraignantes ainsi que les efforts / port de charges sont les expositions le plus fréquemment ressenties comme difficiles ou pénibles (environ 30% des salariés).



Les troubles musculo-squelettiques (TMS) ont une origine plurifactorielle : s'ils sont souvent associés aux contraintes biomécaniques (gestes répétitifs, ports de charges, postures contraignantes), ils résultent en réalité de l'interaction de ces dernières avec **des facteurs organisationnels, psychosociaux, environnementaux et individuels**, qui se combinent et peuvent amplifier le risque d'apparition ou d'aggravation des atteintes.

Les déclarations des salariés montrent que ces troubles concernent l'ensemble des secteurs d'activité, avec une présence plus marquée dans (ordre décroissant) :



Les troubles musculo-squelettiques (TMS) restent aujourd'hui **la première cause de maladie professionnelle**. Ils touchent principalement le dos, les épaules et les membres supérieurs et sont souvent liés à la manutention, aux gestes répétitifs, aux postures contraignantes ou à certaines organisations du travail. Lors des visites réalisées par le médecin du travail ou l'infirmier en santé au travail, les salariés sont amenés à s'exprimer sur leur état de santé et

bénéficient d'un examen clinique. Les informations recueillies sont ensuite renseignées dans leur dossier médical. En 2025, parmi l'ensemble des 29 904 salariés vus en visite* et parmi ceux ayant au moins une pathologie renseignée, **13% présentent une pathologie renseignée relevant des maladies du système musculo-squelettique ou du tissu conjonctif**, communément désignées sous le terme de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Prévenir les TMS permet d'agir pour **la santé des salariés, le maintien des compétences et la continuité d'activité des entreprises**.

En 2025, PST18 a poursuivi son action auprès des entreprises du territoire pour **identifier les situations de travail à risque et accompagner les démarches de prévention**.

Cette action repose sur :

- l'analyse des données issues des visites médicales
- l'accompagnement dans la mise à jour du **DUERP**
- des **analyses ergonomiques de postes de travail**
- des conseils pour l'adaptation des situations de travail.

Au total, **738 actions en milieu de travail** ont porté sur la prévention des facteurs biomécaniques et des TMS, soit **17 % des AMT réalisées**. Les actions réalisées portent principalement sur des conseils (14% des AMT) et de l'évaluation de ces risques (3%).

*Hors visites spécialisées et vaccination, visite la plus récente prise en compte, intérimaires inclus

Cap 2026

PST18 souhaite renforcer la prévention des TMS en développant une approche **plus proactive et plus personnalisée**. **PST18 a équipé avec HumanFab, deux laboratoires pour effectuer des bilans fonctionnels et des aptitudes physiques générales. Lors de certaines visites médicales, des examens complémentaires fonctionnels seront réalisés pour outiller les professionnels de santé et les ergonomes dans le maintien en emploi.**

> Ce projet est présenté plus en détails dans la partie dédiée à l'innovation.*

La plateforme **NOA, mobilise les entreprises** dans l'identification des facteurs de risque de TMS dans le DUERP et leur met à disposition des catalogues d'actions de prévention adaptées, construits avec les préventeurs du service de PST18.

Dans la continuité, la plateforme propose un outil de mise en relation (Prego) avec des partenaires pour mettre en place les conseils de prévention dispensés.

2. SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL : UN ENJEU CENTRAL POUR LES ORGANISATIONS

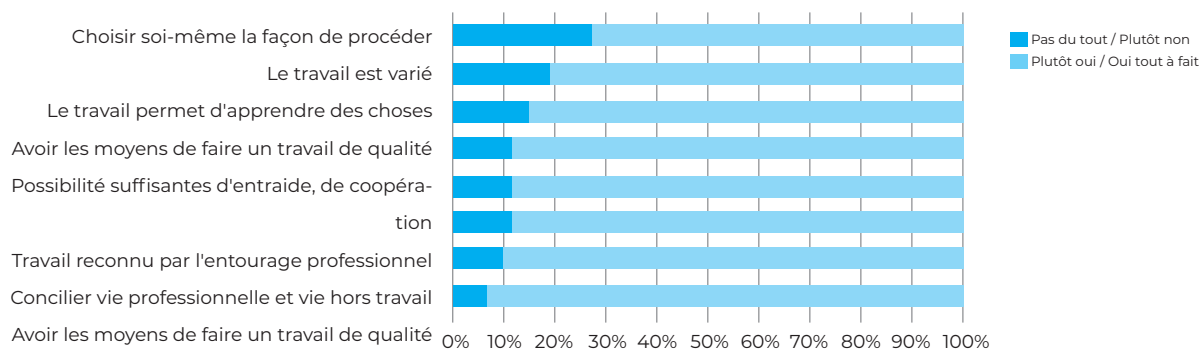
La santé mentale constitue aujourd'hui un levier essentiel de la qualité de vie au travail et de la performance durable des organisations. Le suivi de santé permet d'identifier précocement des indicateurs tels que la fatigue, les troubles du sommeil ou le stress, offrant ainsi l'opportunité d'agir en amont pour ajuster les conditions de travail et renforcer les ressources des salariés.

Une lecture individuelle : mieux comprendre les signaux du travail réel

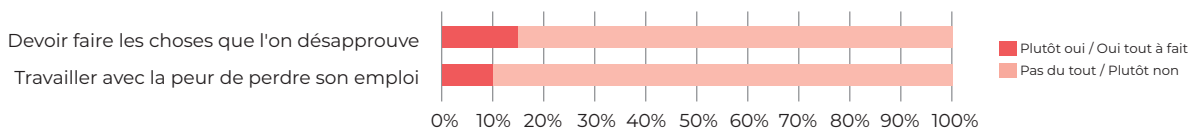
Le suivi individuel de santé constitue un point d'observation privilégié pour repérer les situations pouvant fragiliser les salariés dans leur activité professionnelle, mais également pour mettre en évidence les ressources et facteurs positifs dont ils disposent.

Du côté des salariés, les appréciations du travail sont globalement positives. La grande majorité d'entre eux souligne la qualité du collectif de travail, avec des possibilités d'entraide et de coopération largement déclarées. Le travail est également majoritairement perçu

comme reconnu par l'entourage professionnel. Une part importante des salariés indique disposer des moyens nécessaires pour réaliser un travail de qualité et concilier vie professionnelle et vie personnelle. Pour autant, des actions de prévention sont nécessaires pour agir sur les Risques Psychosociaux : plus d'un quart des salariés indiquent ne pas pouvoir choisir la façon de procéder, près de 20% estiment ne pas avoir un travail varié, et 15% considèrent que leur travail ne leur permet pas d'apprendre des choses.



Par ailleurs, **15% des salariés déclarent devoir faire des choses qu'ils désapprouvent**, pouvant renvoyer à des situations de conflit de valeurs.



14% des salariés se déclarent être exposés à une pression psychologique. La pression temporelle apparaît davantage marquée, avec 30% des salariés l'évaluant à un niveau élevé (entre 6 et 10 sur une échelle de 0 à 10). Il ressort également qu'un peu plus d'un tiers des salariés indiquent devoir fréquemment abandonner une tâche pour une autre non prévue. Parmi eux, environ un tiers perçoit ces interruptions comme un aspect positif de leur travail, tandis que près de la moitié estime qu'elles perturbent leur travail. **37% des entreprises adhérentes déclarent la présence de risques psychosociaux au sein de leur structure.**



Une lecture collective : comprendre les facteurs organisationnels

Dans l'industrie manufacturière, l'hébergement-restauration ainsi que les services administratifs et de soutien, le manque d'autonomie ou de latitude décisionnelle dans le travail est le plus souvent évoqué (choix dans la manière de procéder), tout comme le contenu et la qualité du travail (variété des tâches, possibilités d'apprentissage, moyens disponibles pour réaliser l'activité). Dans le secteur du transport et de l'entrepôt, les salariés rapportent davantage des items relatifs au contenu et à la qualité du travail, et sur les relations sociales (manque de reconnaissance du travail ou de possibilités d'entraide). Les salariés du secteur de la santé humaine et de l'action sociale évoquent quant à eux davantage des enjeux liés à l'autonomie et la latitude décisionnelle et aux conflits de valeurs. Par ailleurs, l'intensité du travail (pression temporelle, pression psychologique, interruptions fréquentes de tâches) apparaît plus marquée dans les secteurs tels que les activités financières et d'assurance, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que l'enseignement.

Des différences s'observent également en fonction de la catégorie socioprofessionnelle : les ouvriers et les employés rapportent plus fré-

quemment des appréciations négatives concernant l'autonomie et la latitude décisionnelle, le contenu et la qualité du travail, voire les relations sociales. À l'inverse, les cadres et les professions intermédiaires apparaissent plus particulièrement exposés aux enjeux liés à l'intensité du travail.

Ces résultats mettent en évidence des profils d'exposition différenciés selon les secteurs d'activité et les catégories socioprofessionnelles, en lien avec les caractéristiques des situations de travail : autonomie, contenu des activités, relations professionnelles et intensité du travail. Ils permettent ainsi d'identifier des leviers d'action adaptés aux contextes professionnels concernés.

L'ensemble de ces constats s'inscrit toutefois dans un contexte globalement favorable, marqué notamment par la qualité du collectif de travail, la reconnaissance professionnelle et la perception de moyens suffisants pour réaliser le travail.

Les risques psycho-sociaux ne relèvent donc pas uniquement de situations individuelles : ils s'inscrivent dans l'organisation collective du travail et les conditions d'exercice des métiers.

Il apparaît important de **renforcer les démarches de prévention**, afin de favoriser le dialogue entre les différents acteurs autour des perceptions du travail réel. L'objectif est de tendre vers une **identification commune des risques psychosociaux par le salarié et l'entreprise**, condition essentielle pour comprendre les situations de travail et mettre en place des actions de prévention efficaces. Agir sur ces facteurs constitue un levier essentiel pour prévenir :

- les arrêts de travail prolongés,
- les situations d'épuisement professionnel,
- la désorganisation des équipes,
- les risques de désinsertion professionnelle.

Votre service de santé peut vous accompagner individuellement ou collectivement. Contactez votre équipe pluridisciplinaire via votre espace adhérent Padoa.



Santé mentale et maintien en emploi : accompagner les situations de fragilité

En 2025, 9% des salariés vus en visite par PST18 et ayant une pathologie renseignée, présentent des troubles mentaux, comportementaux ou neuro-développementaux. Ces pathologies ne sont pas nécessairement d'origine professionnelle, mais elles peuvent avoir un **impact sur la capacité à exercer son activité ou à maintenir un équilibre durable entre santé et travail**. Dans ces situations, l'intervention des équipes pluridisciplinaires permet de mobiliser

différents leviers : orientation vers des **consultations spécialisées**, analyse des situations de travail, identification des leviers positifs de l'entreprise ou mobilisation des dispositifs de **maintien dans l'emploi**.

L'objectif est d'intervenir précocement afin de **sécuriser le parcours professionnel des salariés et accompagner les entreprises dans l'adaptation des situations de travail lorsque cela est nécessaire**.



Cap 2026 : renforcer l'accompagnement des entreprises

Afin de renforcer la prévention des risques psycho-sociaux, PST18 s'engage dans le développement et l'intégration d'outils numériques innovants, permettant d'agir à la fois au niveau individuel et collectif. À travers des solutions, les salariés pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé, favorisant leur implication en tant qu'acteurs de leur santé, le repérage précoce des situations à risque et une orientation facilitée vers les professionnels de santé du service. Ces outils contribueront également à outiller l'ensemble des équipes

pluridisciplinaires pour améliorer le repérage, l'évaluation et la prise en charge des situations individuelles. En parallèle, le déploiement de baromètres collectifs permettra aux entreprises d'objectiver les facteurs organisationnels, relationnels et éthiques, et de structurer des actions de prévention ciblées. Cette approche combinée vise à développer une compréhension partagée des situations entre employeurs et salariés, condition essentielle pour agir durablement sur les déterminants du travail et améliorer la santé mentale au travail.

3. RISQUE CHIMIQUE



Les produits chimiques sont présents dans presque tous les secteurs d'activité : la construction, l'industrie, la santé, la réparation automobile, les services à la personne comme les coiffeurs, les aides à domicile ou encore les boulangers... Les risques pour la santé qu'ils entraînent sont mal connus, souvent sous-estimés et particulièrement pour ceux qui apparaissent 20 ou 30 ans après l'exposition.

On estime aujourd'hui que plus de 70% de nos adhérents sont concernés par ce risque.

Julie Vonarx, Toxicologue Industriel – PST18

En 2025, les interventions en entreprise pour prévenir le risque chimique ont plus que doublé avec 578 AMT terminées comprenant des études en entreprise, des métrologies et du conseil suite à la réalisation de la fiche d'entreprise.

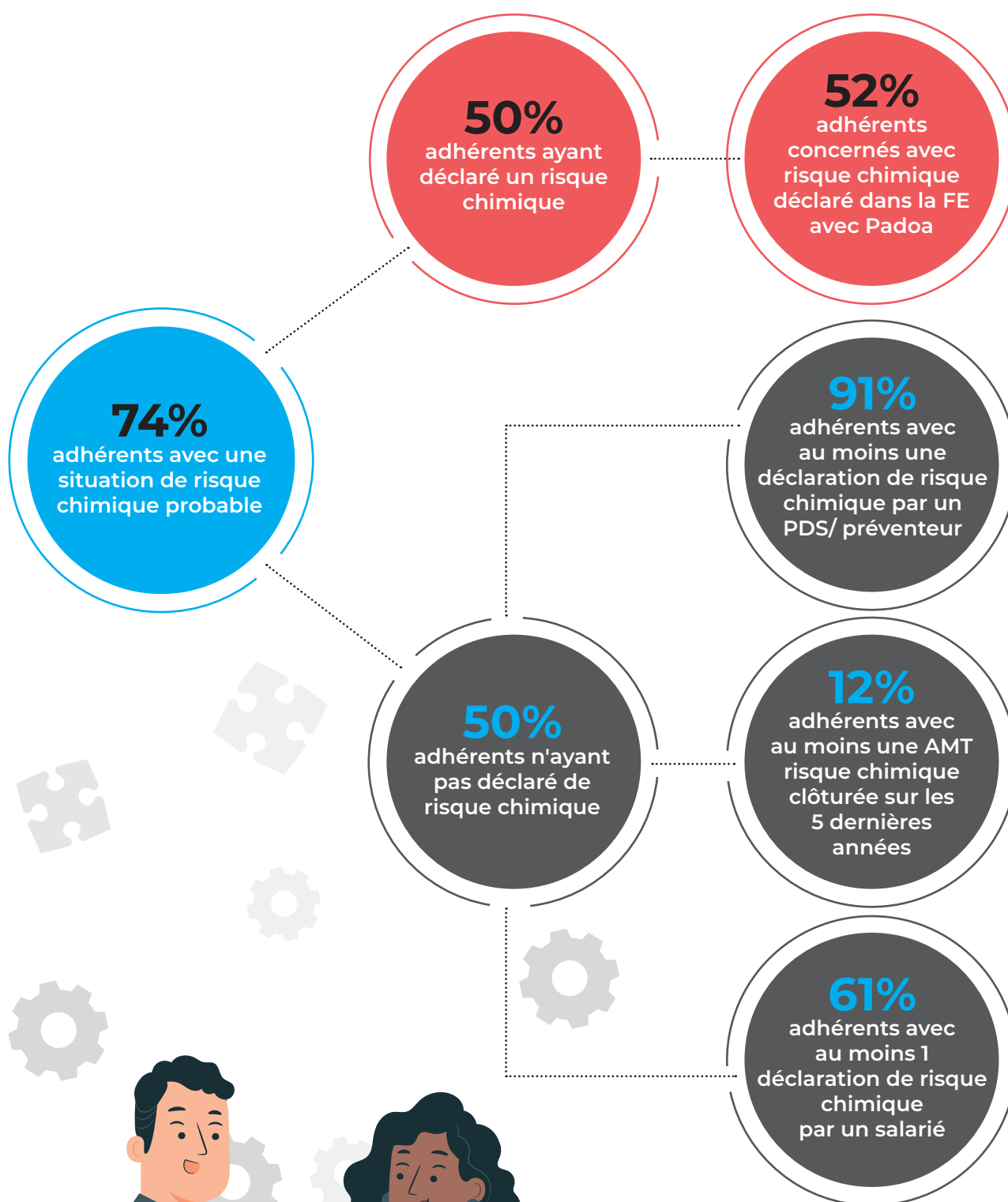
Ces interventions ont principalement été menées dans les secteurs :



En 2026, cette thématique reste centrale :

Sur l'ensemble des adhérents du Cher **74% sont probablement concernés par du risque chimique**. Parmi eux, **50% ont bien déclaré ce risque, cependant 50% ne l'ont pas déclaré** bien que 91% de ces derniers ont eu au moins une déclaration de risque chimique par un professionnel de santé / préventeur et **12% ont bénéficié d'au moins une Action en Milieu de Travail sur la thématique du risque chimique au cours des 5 dernières années**.

Entreprises et service de santé : mutualisons notre engagement



RAPPEL

Qu'est-ce qu'un CMR ?

Certains agents chimiques présents dans de nombreuses entreprises de tous secteurs d'activité confondus, peuvent avoir des effets Cancérogènes, Mutagènes ou Toxiques pour la reproduction.



CANCÉROGÈNE

Produit chimique (ou procédé) qui induit des cancers ou en augmente la survenue



MUTAGÈNE

Produit chimique qui change l'ADN d'une cellule et augmente la fréquence des mutations

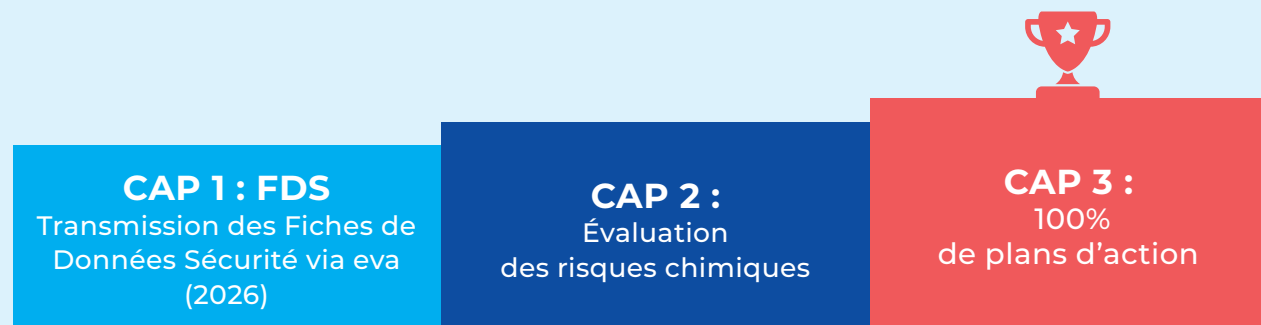


REPROTOXIQUE

Produit chimique qui provoque des effets néfastes sur la fertilité des hommes et des femmes adultes, ou sur le développement de leurs descendants.

L'employeur doit établir la liste des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés aux agents chimiques CMR (*décret n°2024-307 du 4 avril 2024 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et complétant la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction*). Cette liste nominative et actualisée, doit indiquer pour chaque travailleur les substances auxquelles il est susceptible d'être exposé ainsi que, lorsqu'elles sont connues, les informations sur la nature, la durée et le degré de son exposition. Elle est tenue à disposition des travailleurs, des membres du CSE (version anonymisée) et doit être transmise à PST18.

Pour atteindre l'ambition de conseils dans toutes les entreprises concernées, nos process doivent se transformer, et être enrichis avec des outils numériques et l'engagement des entreprises à transmettre, pour 2026, leurs Fiches de Données Sécurité (FDS).



PST18 se dote de moyens en 2026 pour un objectif 100% FDS et un accompagnement efficient par les équipes pluridisciplinaires :



eva

Plateforme eva pour les adhérents

TOXILIST

TOXILIST pour les équipes chimie, toxicologie et les médecins de notre service

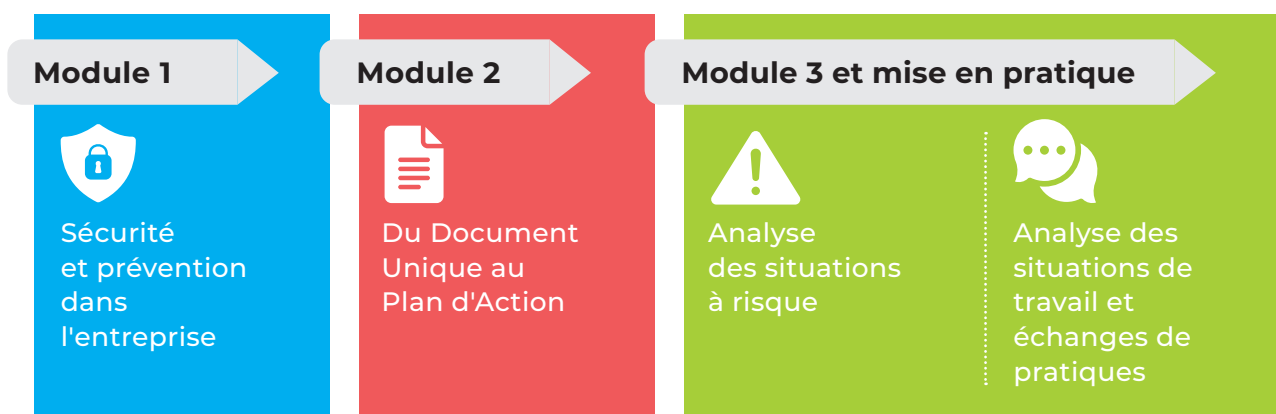
4. ENGAGEZ VOS SALARIÉS DANS LA PRÉVENTION

Relais de prévention

La prévention est plus efficace lorsqu'elle est **portée au quotidien dans l'entreprise**. Pour accompagner les TPE et PME du territoire, PST18 propose de former des **Relais de prévention** : des salariés volontaires qui deviennent des acteurs clés de la prévention au sein de leur entreprise. Formés par nos équipes, ces relais contribuent à **repérer les situations à risque, faire vivre la démarche de prévention et relayer les actions mises en place dans l'entreprise**.

Une formation pratique et accessible

Le parcours **Relais de prévention** se déroule en **3 modules de formation-action**, chacun d'une demi-journée :



En 2025, les préventeurs ont été formés à la ludification afin de rendre les modules plus interactifs et participatifs.

Un levier concret pour les entreprises

Former un Relais de prévention permet :

- de **développer la culture de prévention** dans l'entreprise
- d'identifier plus rapidement les situations à risque
- d'impliquer les équipes dans l'amélioration des conditions de travail
- de structurer les actions de prévention issues du **DUERP**.

Ces formations sont **proposées régulièrement et incluses dans la cotisation des entreprises adhérentes**.

115
relais de
prévention
formés depuis
le début du
dispositif

Vous souhaitez former un Relais de prévention ?

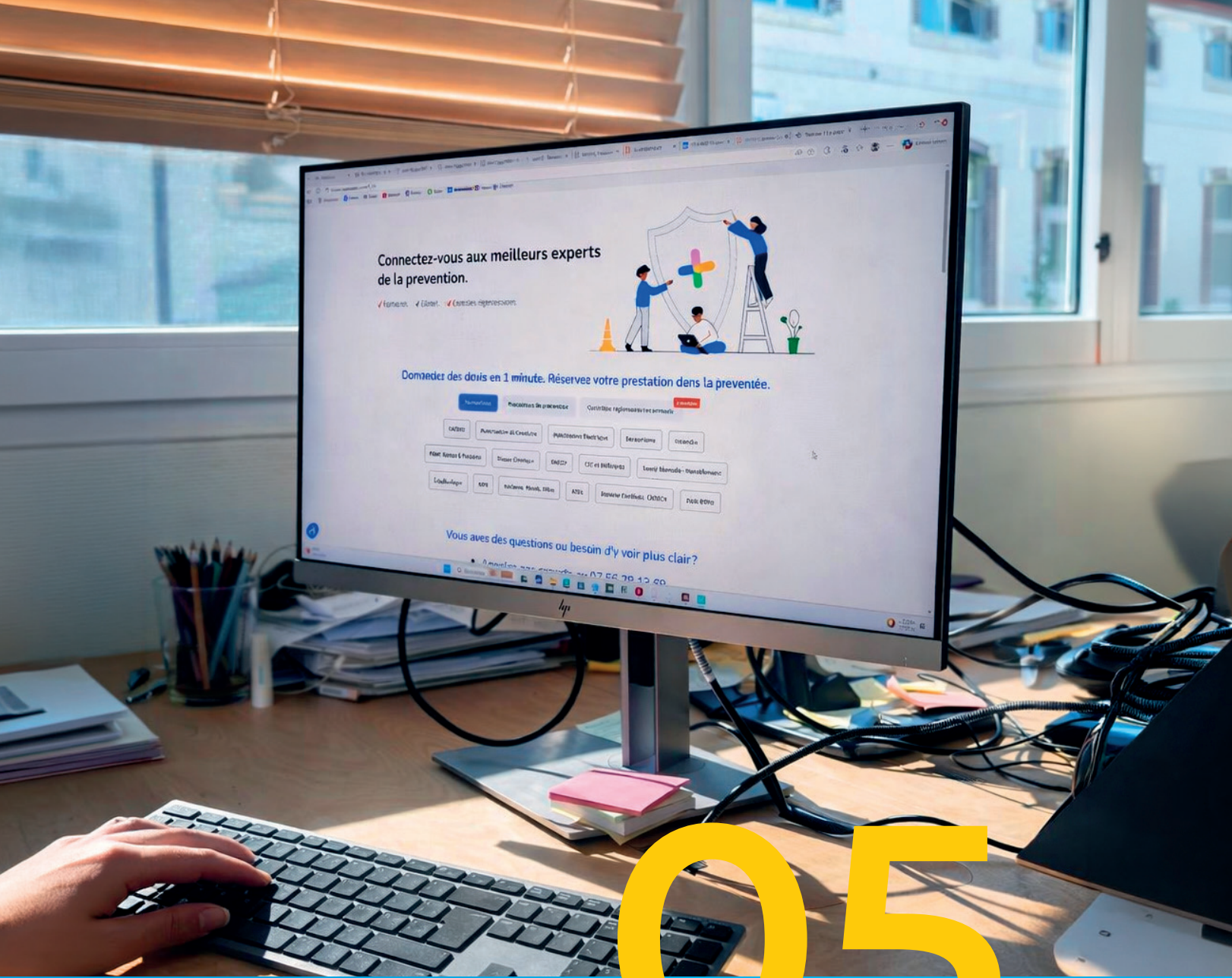
Les entreprises adhérentes peuvent **inscrire un ou plusieurs salariés** aux prochaines sessions organisées par PST18.

COMMENT S'INSCRIRE pour devenir relais de prévention ?

Contactez les conseillers en prévention des risques professionnels :

> **Par téléphone** : 02 48 66 70 72

> **Par mail** : relais-de-prevention@polesantetravail18.com

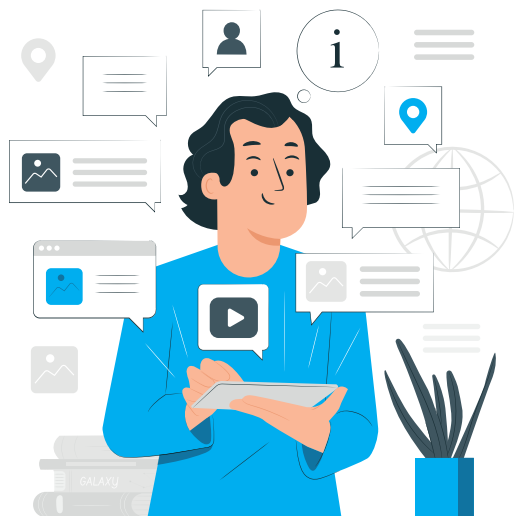


05.

**INNOVER POUR
PRÉVENIR**
Notre moteur

À PST18, l'innovation n'est ni une posture ni un effet d'annonce. Elle constitue une stratégie structurée, fondée sur nos données, notre territoire et un écosystème d'acteurs à haute valeur ajoutée.

Une innovation fondée sur la réalité du terrain



Nos axes prioritaires ne sont pas théoriques. Ils sont issus d'un **diagnostic territorial consolidé**, construit à partir :

- des données de santé recueillies lors des visites médicales,
- de l'analyse des dossiers médicaux en santé au travail (DMST),
- des observations réalisées par les équipes pluri-disciplinaires lors des actions sur le terrain,
- des actions de prévention primaire et des analyses des conditions réelles de travail.

Le croisement de ces données médicales, organisationnelles et environnementales fait émerger trois priorités claires :



Le risque chimique



Les troubles musculo-squelettiques (TMS)



La santé mentale

L'innovation n'est donc pas un point de départ ; elle est la conséquence d'une analyse objectivée du territoire.

Vers un parcours de prévention personnalisé

Les fondamentaux sont aujourd'hui sécurisés :



- DUERP généralisés et numérisés (96%),
- Visites médicales à jour (96%),
- Retard FE et APP en cours de résorption,
- Double certification ISO 9001 et SPEC 2217 niveau 3,
- Pilotage par indicateurs en temps réel.



Nous changeons désormais d'échelle

L'objectif n'est plus uniquement la conformité réglementaire, c'est l'engagement de chaque entreprise dans un **parcours de prévention personnalisé**, construit autour de son risque prioritaire objectivé.

La prévention devient structurée, ciblée et mesurable.

Une innovation ouverte : le transfert de technologies vers la santé au travail

Pour PST18, la modernisation ne peut plus se concevoir en vase clos.

Nous avons fait le choix d'un **modèle ouvert, collaboratif et partenarial**, en travaillant avec des **entreprises technologiques innovantes issues de la e-santé, de la DeepTech environnementale, de l'intelligence artificielle et de la biomécanique**.

Padoa : le socle de notre transformation numérique

PST18 a été le **premier service de santé au travail en France à acquérir la plateforme numérique Padoa**. Ce choix stratégique a structuré notre transformation :

- ✓ digitalisation complète des processus,
- ✓ traçabilité renforcée,
- ✓ espaces dédiés aux adhérents, aux salariés et aux équipes de PST18,
- ✓ pilotage en temps réel des indicateurs,
- ✓ organisation plus efficiente.

Grâce à cette architecture numérique, nous avons pu nous transformer pour atteindre le niveau attendu du socle de service. Aujourd'hui, l'intégration du module **eva de Padoa** permet d'aller plus loin en industrialisant l'évaluation du risque chimique et en engageant les entreprises dans des plans d'action structurés. Nous avons l'ambition d'aller vers le 100% FDS.

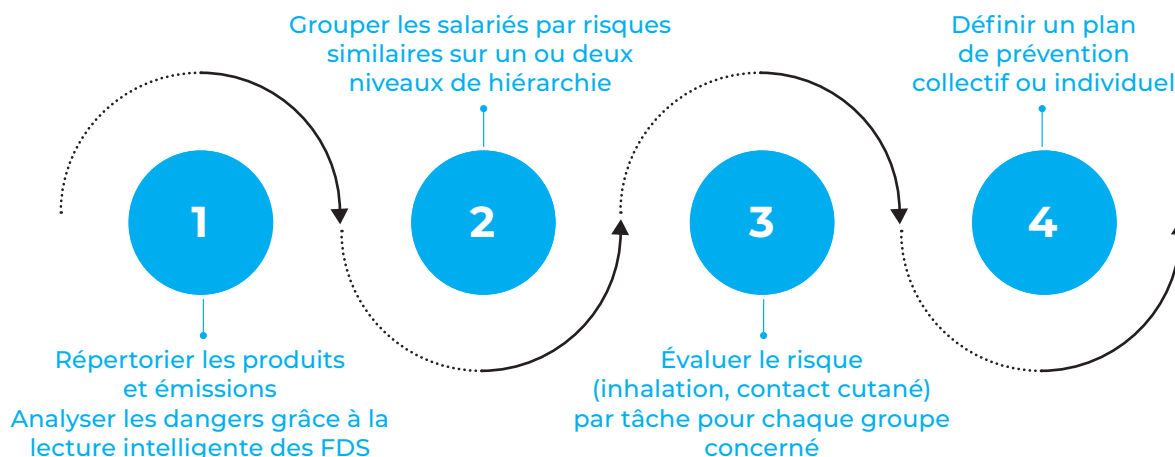
Des outils pour mieux maîtriser le risque chimique



eva, une démarche simple et guidée

Eva est l'outil intégré à votre logiciel Padoa, qui accompagne votre entreprise dans l'évaluation du risque chimique.

La démarche s'appuie sur un parcours structuré en quatre étapes.



Ce parcours vous permet de réaliser votre évaluation de manière progressive, accompagnée et conforme aux attendus réglementaires.

Les bénéfices pour votre entreprise

- Une démarche **rapide et intuitive**
- Des obligations réglementaires **plus faciles à remplir**
- Une vision **structurée des expositions** et des produits présents dans votre quotidien
- Un export direct des éléments nécessaires **pour le DUERP**
- Un suivi **renforcé soutenu par votre Service de Prévention et de Santé au Travail**

Vous souhaitez utiliser eva ?

Activez-le simplement depuis votre **Espace Adhérent** et bénéficiez de **30 jours offerts** pour tester l'outil !
Eva est un outil optionnel payant.

Depuis cette année, PST18 adhère à l'association TOXILIST. Il s'agit d'une association de professionnels de santé au travail pour prévenir le risque chimique en entreprise.

Elle met à disposition un **outil métier expert à destination des professionnels** des services de santé qui permet :

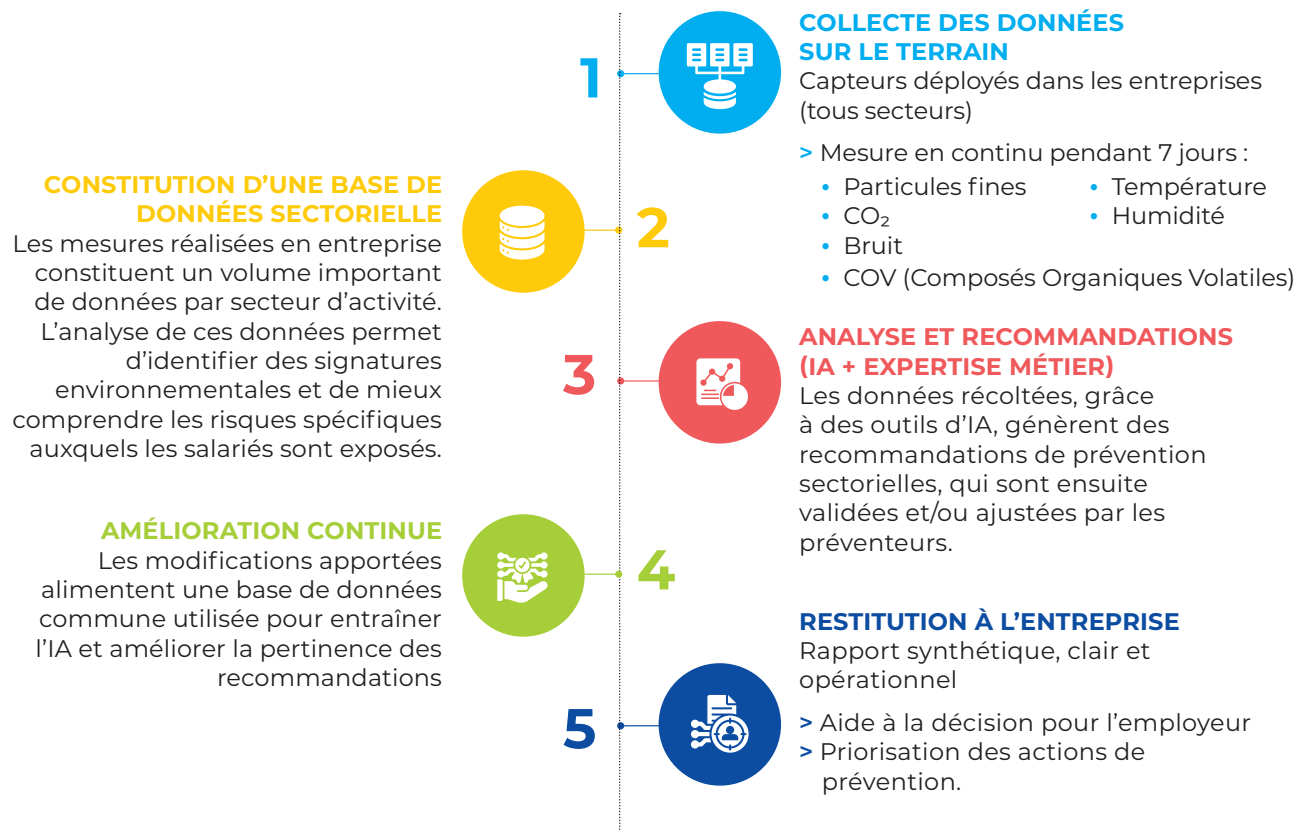
- de consulter des informations sur les agents chimiques
- de traiter les FDS des adhérents afin de repérer les dangers, les tracer et conseiller l'employeur.

Cette application vient en complément d'eva pour outiller les préventeurs, enrichir le suivi de santé et les conseils aux employeurs.

Cap'IIAb : une mutualisation avec d'autres services de santé

Afin de renforcer l'offre socle des SPST, l'utilisation de solutions innovantes de métrologie apporte de nouvelles possibilités. Ainsi, PST18, le CIAMT et SANTRA PLUS s'associent pour développer des signatures environnementales* par secteur d'activité afin de prioriser et de cibler des actions de prévention primaire.

*Données environnementales propres à un lieu de travail, issues des mesures collectées (qualité de l'air, polluants, paramètres physiques), permettant d'identifier des tendances communes entre entreprises.



La signature environnementale permettra aux équipes de santé au travail de signaler les anomalies spécifiques au lieu de travail et de formuler des recommandations de prévention ou des métrologies complémentaires en se basant sur les entreprises les plus performantes du même secteur d'activité.

Cette innovation constitue un levier structurant pour améliorer l'évaluation des ambiances de travail. Elle renforce la capacité d'aide à la décision, optimise les pratiques de prévention primaire et positionne le SPSTI comme acteur de référence en matière d'innovation et de performance en santé au travail.

HumanFab : la technologie du sport au service de la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques



Fin 2025, PST18 a signé un partenariat avec **HumanFab**, acteur innovant issu du monde du sport de haut niveau et de la biomécanique appliquée.

Le projet mené avec HumanFab vise à intégrer, au sein du service, un bilan fonctionnel objectif des capacités physiques des salariés, en complément de l'évaluation clinique réalisée par le médecin du travail.

Transposée à la santé au travail, cette technologie permet de :

- mesurer de manière fine et standardisée les capacités fonctionnelles (mobilité, force, amplitude, endurance),
- objectiver les écarts entre les capacités du salarié et les exigences réelles du poste de travail, et ainsi renforcer la qualité de l'évaluation médico-professionnelle.



Des outils conçus pour optimiser la performance sportive deviennent ainsi des leviers puissants de prévention professionnelle.



Pour le médecin du travail, il s'agit d'un appui à la décision, permettant :

- d'affiner les avis d'aptitude, de mieux argumenter les préconisations,
- de sécuriser les situations de maintien en emploi.

Pour les ergonomes, cet outil constitue un levier opérationnel majeur en permettant de :

- traduire les capacités fonctionnelles en aménagements concrets de postes,
- construire des solutions individualisées et adaptées, et objectiver les préconisations auprès des employeurs.

Au-delà de l'outil, ce projet s'inscrit dans une évolution plus large vers des parcours de prévention personnalisés, articulant expertise médicale, ergonomique et données objectivées, au service du maintien en emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Du conseil à l'action : la marketplace territoriale

L'innovation ne s'arrête pas au diagnostic.



La plateforme pour trouver simplement des interventions de prévention locales, grâce à un réseau de prestataires fiables. Simple. Rapide. Efficace.

À partir de nos analyses et de nos recommandations, nous ouvrons une marketplace intégrée dans la plateforme Padoa :

- ✓ Prego permet aux adhérents d'accéder **directement, depuis leur Espace Adhérent**, à des prestations complémentaires de prévention locales et adaptées, au bon moment.
- ✓ Des prestations proposées par PST18 et un réseau de prestataires externes sélectionnés avec soin.
- ✓ Tous les partenaires sont **certifiés Qualiopi ou référencés par les Carsat**, garantissant des interventions fiables et de qualité sur l'ensemble du territoire.

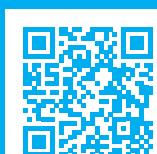


POUR QUI ?

Toutes les entreprises adhérentes à PST18 souhaitant :

- Former leurs salariés,
- Appliquer les recommandations en prévention,
- Faire vérifier leurs équipements dans le cadre de leur démarche de prévention.

Découvrez dès maintenant la plateforme :



Une modernité territoriale assumée

Dans un secteur historiquement perçu comme réglementaire, PST18 incarne une santé au travail :

- connectée aux innovations du marché,
- fondée sur la donnée,
- ouverte aux partenariats public-privé,
- structurée par la qualité,
- profondément ancrée dans son territoire.

Nous ne subissons pas la modernisation du secteur. Nous l'organisons.

L'innovation devient ainsi notre signature.



06.

**RESTEZ
INFORMÉS !**

1. LA COMMUNICATION AU CŒUR DU LIEN AVEC NOS ADHÉRENTS

Dans un contexte où PST18 engage chaque entreprise du Cher dans un véritable parcours de prévention, la communication occupe une place stratégique. Elle ne se limite pas à relayer des informations : **elle accompagne la transformation du service**, éclaire les évolutions réglementaires, et contribue à diffuser une culture commune de la prévention auprès des entreprises du territoire et de leurs salariés.

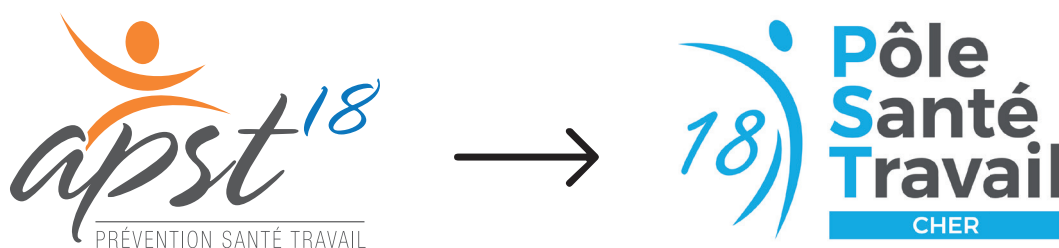
Elle constitue **un vecteur essentiel de lisibilité** en rendant accessibles les dispositifs, les nouveaux outils et les actions menées par les équipes. À travers des mailings ciblés, des

campagnes d'information, des webinaires mensuels et une présence active sur les réseaux sociaux, la communication permet aux employeurs de comprendre, d'anticiper et de s'approprier les changements qui structurent la santé au travail.

Enfin, la communication contribue à **maintenir un lien de proximité**, fidèle à l'ancrage territorial de PST18. Sur LinkedIn et Facebook, elle met en visibilité la dynamique du service, ses projets, ses réussites, et favorise un dialogue continu avec les entreprises, les partenaires et les acteurs institutionnels.

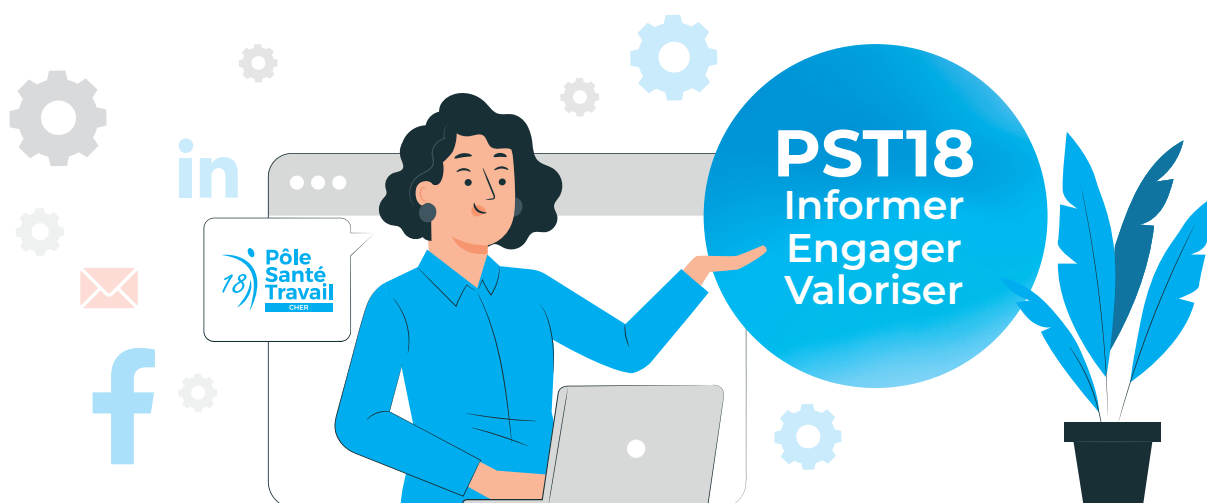
2. UNE NOUVELLE IDENTITÉ POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU SERVICE

L'APST18 devient PST18 – Pôle Santé Travail 18



Cette évolution d'identité marque une étape importante dans la transformation du service. Elle traduit la volonté d'adopter une appellation plus claire, plus cohérente avec les missions actuelles de la santé au travail et plus en phase avec les évolutions du secteur. Cette nouvelle identité s'inscrit également dans une démarche d'harmonisation avec les autres services de prévention et de santé au travail de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'avec le réseau national **Présanse**, qui fédère les SPSTI. Au-delà d'un changement de nom, **PST18 incarne une vision renouvelée** : celle d'un service de prévention et de santé au travail toujours plus lisible, coordonné et engagé aux côtés des entreprises et des salariés du territoire.

3. NOS ACTIONS DE COMMUNICATION



1. Réseaux sociaux



> Grâce à une présence régulière et ciblée sur Facebook, et plus particulièrement, sur LinkedIn, PST18 a su renforcer la visibilité du service auprès des entreprises du Cher. Le flux soutenu de ses publications et la mise en avant de ses contenus techniques et opérationnels notamment avec ses webinaires

mensuels ont entraîné une augmentation du nombre d'abonnés. Cette dynamique facilite l'appropriation des messages de prévention et favorise la mobilisation des entreprises, en orientant plus efficacement les besoins identifiés vers les dispositifs et accompagnements proposés par PST18.

2. Mailings

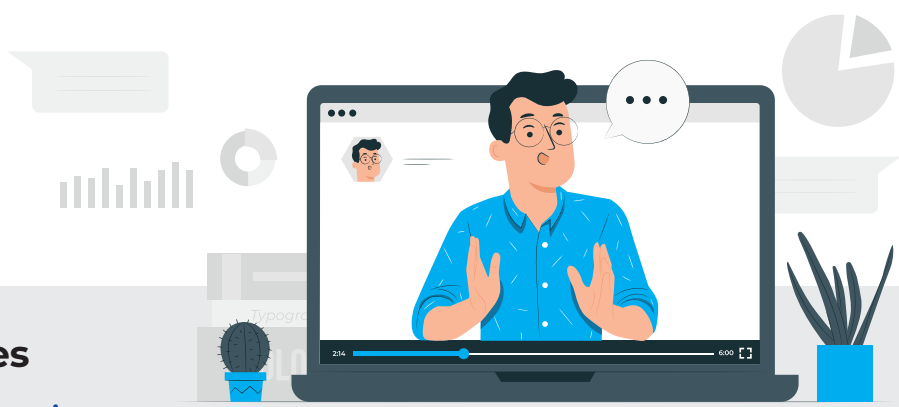
Campagnes d'information & actualités réglementaires



61 campagnes envoyées : **202 175** mails envoyés

> Grâce à des campagnes d'information régulières et ciblées, PST18 assure la diffusion des actualités réglementaires et des ressources pratiques auprès des employeurs du Cher.

Ces envois massifs et ciblés garantissent la traçabilité des messages, facilitent la mise en conformité des entreprises et permettent d'orienter rapidement les interlocuteurs vers les dispositifs d'accompagnement adaptés.



3. Webinaires

1 webinaire par mois

10 webinaires organisés | Environ **30** participants par webinaire

> **Organisés chaque mois par des professionnels spécialisés, les webinaires de PST18 constituent un dispositif pédagogique structuré de sensibilisation, conçu pour offrir aux participants des clés de compréhension concrètes et accessibles.**

En proposant des sessions gratuites régulières sur des thématiques prioritaires, le service crée un continuum d'apprentissage accessible aux employeurs et aux référents prévention du Cher.

Thèmes : risques liés aux addictions, sommeil : partenaire de santé, risques chimiques, prévenir la désinsertion professionnelle, qualité de vie et conditions de travail, re-

classement et visite de reprise, diabète et travail, prévention contre le cancer du sein, présentation du nouvel outil Prego, santé mentale.

<p>JANVIER</p> <p>DUERP : mieux évaluer les risques pour mieux prévenir - Utilisation de NOA -</p>	<p>FÉVRIER</p> <p>Risque incendie : prévenir pour protéger la sécurité et la santé au travail</p>	<p>MARS</p> <p>Risques chimiques : prévenir et agir en entreprise - Rappel eva -</p>	<p>AVRIL</p> <p>Le sommeil, un pilier de la Santé au Travail : impacts, risques et bonnes pratiques</p>
<p>MAI</p> <p>Prévention des addictions en milieu professionnel</p>	<p>JUIN</p> <p>QVCT, agir pour le bien-être au travail</p>	<p>JUILLET</p> <p>Reclassement et visite de reprise</p>	<p>AOÛT</p> <p>OFF</p>
<p>SEPTEMBRE</p> <p>Santé mentale au travail, prévenir les risques psychosociaux</p>	<p>OCTOBRE</p> <p>Agir dès aujourd'hui : comprendre et prévenir le cancer du sein</p>	<p>NOVEMBRE</p> <p>Diabète & travail : mieux comprendre pour mieux accompagner</p>	<p>DÉCEMBRE</p> <p>Alimentation et déplacement routier</p>



Pour retrouver les liens d'inscription de nos webinaires, rendez-vous un mois avant sur nos réseaux sociaux ou par mail.

4. Evènements

Rencontres territoriales & ateliers prévention

Types : ateliers, forums, journées thématiques, actions territoriales, interventions externes et temps institutionnels.

<p>EVÈNEMENTS DE SENSIBILISATION EN ENTREPRISE</p> <p><i>Journée prévention routière (octobre)</i></p> 	<p>EVÈNEMENTS TERRITORIAUX</p> <p><i>Les meilleurs soudeurs - Vierzon (20 > 22 juin)</i></p> 	<p>EVÈNEMENTS CIBLÉS PORTÉS PAR LE SERVICE</p> <p><i>JASM (3 juin)</i></p> 	<p>EVÈNEMENTS EN LIEN AVEC DES PARTENAIRES</p> <p><i>Loi seniors avec le MEDEF (28 novembre)</i></p> 
---	--	--	---

> **PST18 mène et participe à une diversité d'interventions et d'évènements afin de prévenir les risques et d'accompagner concrètement les adhérents pour répondre à leurs besoins.** Ces actions, conduites en étroite coopération avec des partenaires locaux (organisations d'employeurs et de

salariés, branches professionnelles, organismes de formation, acteurs de l'intérim, institutions), visent à transmettre des savoir-faire opérationnels, à co-construire des solutions adaptées au terrain et à renforcer les capacités des entreprises à piloter la prévention.

Nouveauté : déploiement de l'application Ma SanTprév

Afin de renforcer l'accessibilité et l'appropriation des enjeux de prévention en santé au travail, l'application mobile **Ma SanTprév** a été déployée auprès des adhérents par le réseau Présanse. Cet outil répond à une volonté de rendre la prévention plus simple, plus accessible et adaptée aux usages actuels, grâce à un accès direct et individualisé à l'information.

L'application propose ainsi des contenus personnalisés selon le métier de l'utilisateur, facilitant l'identification des risques et des bonnes pratiques, notamment via les Fiches Médico-Professionnelles. Elle intègre également un assistant conversationnel multilingue, permettant d'obtenir des réponses rapides et accessibles à tous les publics.

Des contenus pédagogiques interactifs (quiz, vidéos, thématiques) viennent renforcer l'engagement et la compréhension, tandis qu'un annuaire intégré facilite l'identification du service de prévention et de santé au travail.

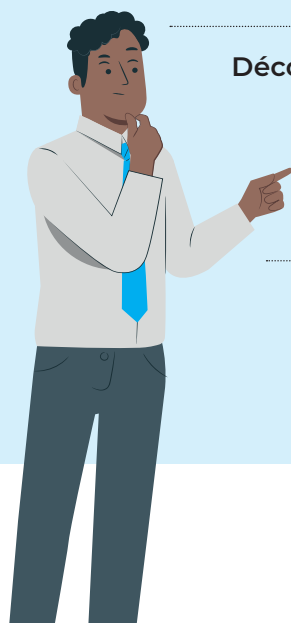


Ainsi, **Ma SanTprév** constitue un outil structurant pour accompagner les adhérents dans une démarche de prévention plus proactive, continue et adaptée aux réalités de terrain.

Pour télécharger l'application



Découvrir le tutoriel vidéo



Des projets portés avec expertise par nos IDEST en 2025



Au cours de cette année, nos infirmiers en santé travail ont porté des projets ambitieux, chacun autour de thématiques différentes mais toujours ancrées dans les réalités du terrain. Grâce à leurs analyses pertinentes, leur capacité à structurer une démarche et à en tirer des enseignements concrets, ils ont pu valider chacun, leur diplôme respectif. Ce travail collectif illustre parfaitement la richesse des sujets explorés et l'engagement de nos équipes dans l'amélioration continue de nos pratiques.

PRÉVALENCE DES FACTEURS DE RISQUES DE TMS CHEZ LES ARTISANS MAROQUINIERS

> Elodie PASQUET • Diplôme : DIUST

Cette étude analyse la prévalence des troubles musculo-squelettiques chez les salariés du secteur de la maroquinerie suivis par PST18. À partir de l'étude de 306 salariés de deux entreprises du Cher, il met en évidence une forte exposition aux contraintes biomécaniques, notamment les postures contraignantes, les ports de charges et les gestes répétitifs. Les résultats révèlent que 37 % des salariés présentent au moins un TMS, principalement des dorsalgies et des tendinopathies. L'étude intègre également le ressenti des travailleurs afin d'identifier les contraintes organisationnelles et psychosociales qui influencent l'apparition de ces troubles. Cette approche globale permet d'orienter des actions de prévention combinant ergonomie des postes, organisation du travail et prise en compte du vécu des salariés.

PRÉVALENCE DES INAPTITUDES ET FACTEURS DE RISQUE ASSOCIÉS CHEZ LES AIDES À DOMICILE

> Mélanie BUGNY • Diplôme : DIUST

Cette étude analyse la prévalence de l'inaptitude au travail chez les aides à domicile suivies par PST18 et les facteurs pouvant y être associés. L'étude s'appuie sur l'analyse rétrospective de plus de 2 000 visites médicales réalisées entre 2022 et 2024 auprès de professionnels de l'aide à domicile. Les résultats montrent une prévalence de l'inaptitude de 4,4 %, soit un niveau significativement plus élevé que dans la population générale suivie par le service. Les troubles musculosquelettiques apparaissent comme la principale cause médicale d'inaptitude, devant les troubles mentaux et les facteurs organisationnels et psycho-sociaux. Ces résultats soulignent la nécessité de renforcer les actions de prévention, notamment autour des contraintes physiques du travail et de l'accompagnement des facteurs organisationnels et psycho-sociaux dans ce secteur d'activité.

SANTÉ DES CONDUCTEURS ROUTIERS ET GRANDS ROUTIERS : PRÉVALENCE DES PATHOLOGIES ET FACTEURS DE RISQUE

> Mélanie VILLETEAU · Diplôme : DIUST

Cette étude analyse l'état de santé et les facteurs de risques professionnels et individuels chez les conducteurs routiers et grands routiers suivis par PST18. L'étude, menée entre janvier 2023 et septembre 2024 auprès de 1145 conducteurs, met en évidence une prévalence importante de facteurs de risque cardiovasculaires et métaboliques. Les résultats montrent notamment des taux élevés de surpoids, d'obésité et de tabagisme, associés aux contraintes spécifiques du métier telles que la sédentarité prolongée et les horaires décalés. Les troubles musculo-squelettiques et les troubles du sommeil apparaissent également comme des enjeux majeurs de santé pour cette population. Ces travaux permettent d'orienter des actions de prévention ciblées, notamment autour de la réduction de la sédentarité, de la promotion de l'activité physique et du dépistage précoce des troubles de santé.

LES DÉGUSTATIONS RÉPÉTÉES DANS L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE : UN RISQUE PROFESSIONNEL ÉMERGENT

> Séverine VALES · Diplôme : DIUST

Cette étude met en lumière un risque professionnel longtemps banalisé : les dégustations répétées en milieu agroalimentaire et leurs conséquences sur la santé bucco-dentaire, la fatigabilité et les fonctions cognitives. Réalisée dans une entreprise du Cher, elle combine recueil de pratiques d'hygiène, fréquence des consultations dentaires, douleurs déclarées et perception des effets cognitifs pour objectiver le phénomène. Les résultats montrent l'absence quasi systématique de mesures d'hygiène post-dégustation et un retentissement ressenti sur la vigilance et la concentration lié à la répétitivité des dégustations. Saluée pour son originalité et retenue dans la catégorie « risques émergents » d'un congrès de médecine du travail, l'étude ouvre naturellement la réflexion aux métiers de bouche (cuisine, traiteur, boulangerie-pâtisserie) confrontés aux mêmes pratiques. Elle conclut sur des préconisations opérationnelles : inscrire ce risque au DUERP et aux fiches de poste, sensibiliser, instaurer des mesures d'hygiène dédiées et adapter le suivi en santé au travail (dépistage bucco-dentaire, consultations ciblées) pour une prévention durable.



DÉCLOISONNEMENT SANTÉ PUBLIQUE ET SANTÉ AU TRAVAIL : LA TRANSFORMATION DU SUIVI DES TRAVAILLEURS DANS L'AMÉLIORATION À LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL

> Anne-Laure HEBERT · Diplôme : DIUST

Cette étude analyse la prévalence de la réalisation du test de dépistage du cancer colorectal chez des travailleurs âgés de 50 à 66 ans suivis par PST18. Menée auprès de 170 salariés par questionnaire lors des visites de santé au travail, elle met en évidence un taux de participation de 60 %, supérieur à la moyenne nationale mais inférieur aux objectifs européens. Des disparités apparaissent selon l'âge, le genre et la catégorie socioprofessionnelle. Les ouvriers et employés du secteur privé et les hommes de 50-54 ans participent moins au dépistage. La négligence et l'accès au kit constituent les principaux freins, tandis que la remise du test par le SPSTI apparaît comme un levier pour améliorer la participation et réduire les inégalités de santé.

> Maureen VEILLAT · Diplôme : DU InterUniversitaire Pratiques addictives

> Laëtitia TEIXEIRA · Diplôme : DU InterUniversitaire Pratiques addictives

> Isabel CUBERO · Diplôme : Master en Nutrition Clinique

Sujet : Nutrition intégrative chez les patients atteints de cancer : cétose et contrôle de l'inflammation dans l'environnement tumoral

Ce travail reposait sur une étude de recherche bibliographique consacrée à l'accompagnement nutritionnel des patients atteints de cancer, en complément des traitements conventionnels. L'objectif était d'éclairer l'apport clinique en analysant l'impact potentiel de différentes stratégies nutritionnelles sur la prévention, la progression tumorale, la qualité de vie et la réponse thérapeutique. L'étude mettait en évidence le rôle déterminant de la nutrition dans la modulation du microbiote intestinal, l'amélioration de l'état général et la tolérance aux traitements. Elle contribuait ainsi à une meilleure compréhension des leviers nutritionnels mobilisables dans une prise en charge globale et intégrative du patient oncologique. Ce travail ouvrait enfin des perspectives pour renforcer l'articulation entre nutrition clinique, oncologie et bien-être du patient.

> Florian CLERTON-BON · Diplôme : Nutrition clinique et Maladies métaboliques

Sujet : Nutrition, organisation du travail et maintien en emploi : fondements pour un outil de diagnostic

Le mémoire réalisé met en évidence l'impact des organisations de travail sur les comportements alimentaires et la santé des salariés. L'analyse de plus de 54 000 situations suivies par le service souligne une prévalence significative de pathologies métaboliques, en lien avec des facteurs organisationnels tels que les horaires atypiques ou les déplacements. Il aboutit à la conception d'un outil de diagnostic destiné à renforcer les actions de prévention et à soutenir le maintien en emploi.



Rayonnement scientifique & interventions professionnelles 2025

En 2025, PST18 a renforcé sa présence dans les congrès nationaux, les conférences spécialisées et les espaces d'échanges interprofessionnels. Ces interventions témoignent de l'expertise de nos équipes, de notre capacité d'innovation et de notre engagement à faire progresser la santé au travail, en particulier dans les secteurs du BTP, de l'industrie et de la prévention des risques émergents.

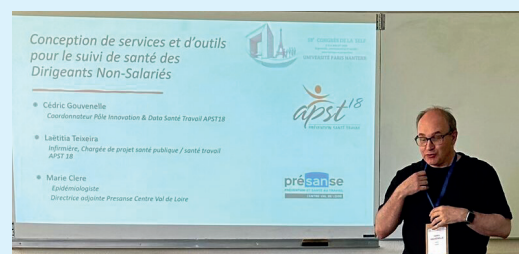
37^e Journées Nationales de Santé au Travail dans le BTP - Tours

- Conception d'un suivi de santé pour les dirigeants non-salariés du BTP : enjeux, méthodologie et résultats
Cédric Gouvenelle, Laëtitia Teixeira, Marie Clere
- Agir en prévention primaire par la métrologie en continu des ambiances de travail
Julie Vonarx, Cédric Gouvenelle

SELF - Paris

Conception de services et d'outils pour le suivi de santé des Dirigeants Non-Salariés

Cédric Gouvenelle, Laëtitia Teixeira, Marie Clere, Florence Thorin



Semaine contre les violences faites aux femmes. Conférence du Collectif des Mamans

Prévenir, repérer, agir : l'intervention de PST18 en cas de harcèlement au travail



Interventions interinstitutionnelles

Bases de vie et féminisation du BTP : un enjeu de santé au travail



Premier forum maintien en emploi en région Centre-Val de Loire (13 novembre)

Plus de 300 acteurs réunis pour prévenir l'usure professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi

Participation de Léa Da Costa sur le thème : « Situation de maintien ou d'inaptitude, que dit la loi ? Quelles obligations pour l'entreprise ? »

Nous trouver

1 **PST18 Bourges**
 (Siège social)
 Technopôle Lahitolle
 8 rue Maurice Roy
 CS 90005
 18022 Bourges Cedex
 Tél : 02 48 23 22 40

2 **PST18 Vierzon**
 22 rue du 11 Novembre 1918
 18100 Vierzon
 Tél : 02 48 75 07 21

3 **PST18 Saint-Amand-Montrond**
 10 rue de l'Equerre
 18200 Saint-Amand-Montrond
 Tél : 02 48 96 16 80

4 **PST18 Aubigny-sur-Nère**
 11 Place de la Tour
 18700 Aubigny-sur-Nère
 Tél : 02 48 58 24 02

5 **PST18 Saint-Satur**
 20 rue de la résistance
 18300 Saint-Satur
 Tél : 02 48 23 22 40

6 **PST18 Baugy**
 4 Place du Champ de Foire
 18800 Baugy
 Tél : 02 48 23 22 40

7 **PST18 La Chapelle-Saint-Ursin**
 Rue de Verniller
 (après Emmaus)
 18570 La Chapelle-Saint-Ursin
 Tél : 02 48 23 22 40

8 **PST18 Mehun-sur-Yèvre**
 8, avenue Jean Chatelet
 18500 Mehun-sur-Yèvre
 Tél : 02 48 75 07 21



Nous contacter

STANDARD

Tel : 02 48 23 22 40

ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Veillez-vous adresser à votre contact habituel de PST18 et à votre médecin du travail, coordinateur de l'équipe pluridisciplinaire. Les contacts sont disponibles via votre portail adhérent.

- Demande / annulation de rendez-vous,
- Demande d'interprétation d'examens complémentaires,
- Demande médicale,
- Demande d'actions de prévention.

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Tel : 02 48 23 41 22

adherents@polesantetravail18.com

- Connexion à votre espace adhérent,
- Déclaration de vos effectifs,
- Règlement de vos prestations,
- Réclamations.

COMMUNICATION

communication@polesantetravail18.com

- Demandes de renseignements / réclamations nouvelles attentes des adhérents,
- Actions Presse / actions communication pour les adhérents,
- Événementiel pour les adhérents.

Nouveautés
2025



LE CRM

Vous pouvez échanger avec notre service grâce à un nouvel espace d'échange accessible depuis votre portail adhérent.

- Transmission de vos demandes de manières centralisée et sécurisée
- Suivi de vos échanges avec notre équipe
- Traçabilité claire de vos démarches



Technopôle Lahitolle – 8 rue Maurice Roy
CS90005 - 18022 Bourges Cedex
Tél : 02 48 23 22 40
contact@polesantetravail18.com
www.polesantetravail18.fr • **f** **in** **▶** pst18